



Juin 2023

# RAPPORT 2022 ENTITÉ

ARTICLE 29 DE LA LOI  
ÉNERGIE-CLIMAT

CRÉDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT  
LEI : 969500BXTBE4U1HLLF51

Ce rapport répond aux dispositions  
du Décret d'application n°2021-663  
du 27 mai 2021 de l'article 29  
de la Loi Énergie-Climat

**Crédit  Mutuel**  
Asset Management

# SOMMAIRE

1. La démarche ESG de Crédit Mutuel Asset Management	4
2. Informations relatives aux moyens internes déployés par l'entité	14
3. Informations relatives à la démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité	17
4. Informations sur la stratégie et mise en œuvre de la politique d'engagement auprès des émetteurs	22
5. Informations relatives à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles	28
6. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'accord de Paris	31
7. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	39
8. Informations sur les démarches de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques	46
9. Loi Rixain - introduction d'un objectif de mixité dans les SGP (société de gestion de portefeuille)	59

*Un acteur engagé depuis plus de 15 ans*



L'article 29 de la Loi Energie-Climat annule et remplace les dispositions de l'article 173 de la Loi de Transition Énergétique et a pour but de coordonner la réglementation française avec les règlements européens SFDR et Taxonomie.

Ce document vient répondre à deux exigences majeures :

- informer les porteurs de la prise en compte dans notre stratégie d'investissement, des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance et des moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique
- inclure une information sur les risques associés au changement climatique et aux risques liés à la biodiversité dans notre politique d'intégration des risques de durabilité

**Crédit Mutuel Asset Management** s'inscrit dans cette démarche en publiant le présent rapport de notre entité, dans les six mois suivant la fin de l'exercice 2022.

1.

# LA DÉMARCHE ESG DE CRÉDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT

Filiale de gestion d'actifs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, Crédit Mutuel Asset Management s'inscrit pleinement dans le cadre des cinq ambitions et quinze engagements qui portent les valeurs et les principales orientations sociales, sociétales et environnementales du groupe. L'investissement responsable en est la mise en application majeure dans le cadre de nos activités. La Direction Générale de Crédit Mutuel Asset Management est responsable de la déclinaison de la politique RSM Groupe, en relation étroite avec son Conseil d'Administration.

L'investissement responsable couvre l'ensemble des activités de Crédit Mutuel Asset Management, au travers d'un dispositif d'intégration ESG (Environnement, Social, Gouvernance) pour la plus grande part des fonds (84.3% des encours respectent les critères européens du SFDR Article 8 et 9 au 31/12/2022) et d'une démarche ISR pour une gamme de 49 fonds ciblée à destination de l'ensemble de notre clientèle. L'approche ISR s'inscrit dans le cadre des principes du label d'Etat français. Par ailleurs, fort des valeurs de proximité et de solidarité du Groupe auquel il appartient, Crédit Mutuel Asset Management s'engage depuis plusieurs décennies dans le développement de l'investissement solidaire, visant à valoriser les territoires et les initiatives locales.





## DE L'ANALYSE À L'INTEGRATION ESG

A l'écoute des besoins de nos clients et notamment des sociétaires-clients et de l'évolution de leurs préoccupations au sein des territoires, en matière de consommation responsable et d'engagements climatiques, Crédit Mutuel Asset Management adapte régulièrement son offre et agit au mieux de leurs intérêts, avec un haut niveau de transparence dans ses activités. En tant que gestionnaire d'actifs, notre responsabilité est d'offrir une gamme de fonds prenant en compte les risques et les opportunités liées au développement durable, et favorisant le financement des activités de demain. Pour ce faire, Crédit Mutuel Asset Management s'assure que les entreprises et Etats dans lesquels il investit font preuve des meilleures pratiques notamment en faveur de la transition climatique, en matière de gouvernance et de développement du capital humain, valeurs chères au Groupe.

A ce titre, Crédit Mutuel Asset Management prend en compte des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) dans ses gestions et s'engage notamment sur les secteurs à forts risques environnementaux et sociaux au travers de la déclinaison des politiques sectorielles Groupe. L'engagement et le dialogue avec les émetteurs sont des leviers essentiels pour faire évoluer les pratiques des entreprises, notamment en matière de controverses.

Enfin plus particulièrement, sur le volet environnemental, Crédit Mutuel Asset Management a pour ambition d'encourager la transition climatique en participant à la réorientation des flux financiers vers une économie compatible avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique sous les 2 degrés.

L'intégration des questions environnementales, sociales et de gouvernance nous permet d'appréhender les risques que nous n'aurions peut-être pas pu identifier avec la seule vision financière. C'est pourquoi nous avons l'ambition d'intégrer pleinement celles-ci à trois niveaux : dans l'analyse des émetteurs, les décisions d'investissement et la construction des portefeuilles.

Le dispositif d'intégration ESG utilisé pour chacun des portefeuilles doit permettre d'atteindre les objectifs cibles en matière de responsabilité et d'intensité carbone préalablement définis (voir DICI-Prospectus propre à chacun des fonds). 6 volets permettent l'intégration des enjeux de durabilité au sein de Crédit Mutuel Asset Management :



La prise en compte de critères ESG aux côtés d'indicateurs financiers vise à identifier des entreprises à la fois performantes, innovantes et porteuses de solutions pour répondre aux défis environnementaux et sociaux. Nous sommes convaincus que ces entreprises sont celles qui généreront de la performance sur le long terme. L'intégration de critères extra-financiers dans les fonds de Crédit Mutuel Asset Management repose sur un modèle d'analyse ESG propriétaire, en appui avec des prestataires de données brutes (Sustainalytics, ISS ESG), portant sur les entreprises et les Etats.

Pour les entreprises, ce dernier est conçu autour d'une méthodologie dédiée constituée de 35 indicateurs et plus de 110 kpi au sein de 14 catégories, elles-mêmes regroupées dans 5 piliers, reflétant l'approche globale retenue par Crédit Mutuel Asset Management, couvrant tous les critères de qualité de gouvernance, sociétaux, sociaux et environnementaux, dont le climat.

La pondération des 5 piliers est effectuée selon les opportunités et les risques extra-financiers propres à chaque secteur d'activité. Notre approche extra-financière compare les entreprises, au sein de leur propre secteur d'activité, pour déterminer celles qui progressent le mieux dans l'appréhension des risques (physiques, de marché, financiers, de réglementation et de réputation) ainsi que celles qui offrent des opportunités au regard des enjeux liés au développement durable tels que définis par les 17 ODD des Nations Unies. Ce modèle propriétaire permet de normer et standardiser les informations recueillies sur un rythme mensuel (sur la base d'un score global de 1 à 10, le 10 représentant la meilleure note).



## PILIER E ENVIRONNEMENT

E

- Démarche environnementale de l'entreprise
- Politique carbone
- Gestion de l'eau, des déchets et de la biodiversité
- Conception et cycle de vie des produits et services

## PILIER S SOCIAL

S

- Respect de l'individu et non-discrimination
- Politique des ressources humaines
- Hygiène et sécurité
- Formation

## PILIER G GOUVERNANCE

G

- Organisation de l'entreprise
- Fonctionnement du Conseil d'Administration
- Droits de vote et relations avec les actionnaires minoritaires

## PILIER ES ÉCONOMIE & SOCIÉTAL

ES

- L'entreprise dans sa chaîne de valeur
- Relations avec la communauté économique et la société civile

## PILIER D ENGAGEMENT DE L'ENTREPRISE POUR LA DÉMARCHE SOCIALEMENT RESPONSABLE

D

- Pilotage de la démarche de l'entreprise
- Implication des équipes

**La méthodologie d'analyse « Entités Publiques »** repose sur la reconnaissance par Crédit Mutuel Asset Management des Valeurs Universelles que sont les Droits de l'Homme, la Démocratie, l'Égalité entre Citoyens, la Lutte contre la Corruption, le Droit au Travail, la Lutte contre la Pauvreté, la Santé, la Cohésion Sociale, le Respect des Ressources Naturelles de la Biodiversité, le Droit de vivre dans un Environnement Sain, la Lutte contre le Changement Climatique... Ces valeurs se reflètent dans la sélection de 108 Indicateurs Clés de Performance, fournis par notre prestataire ISS ESG, répartis dans 9 catégories et 3 piliers.

**Les piliers sont pondérés de manière identique pour chaque Entité publique.**



Pour les entreprises et les entités publiques, le modèle propriétaire permet de normer et standardiser les informations recueillies sur un rythme journalier sur la base d'un score global de 1 à 10, le 10 représentant la meilleure note. Ce score quantifiant leur performance extra-financière à date permet la classification des entreprises en 5 groupes distincts.

CLASSIFICATION	DESCRIPTIF	COULEUR
<b>1 = NÉGATIF</b>	Risque ESG élevé Actifs potentiellement gelés	Red
<b>2 = PEU IMPLIQUÉ</b>	Plus indifférent qu'opposant	Orange
<b>3 = ADMINISTRATIF NEUTRE</b>	Administratif neutre conforme à sa réglementation sectorielle	Yellow
<b>4 = ENGAGÉ</b>	Engagé dans la trajectoire Best in Trend	Light Green
<b>5 = TRÈS ENGAGÉ</b>	Pertinence réelle	Dark Green

**Une approche qualitative propriétaire ou analyse extra-financière** est menée par le pôle ESG (Finance Responsable et Durable/FReD) afin de compléter les données quantitatives manquantes et de vérifier la cohérence des informations notamment par rapport aux entretiens effectués avec les parties prenantes et avec l'aide d'autres bases de données comme le CDP par exemple.

Au final, ce sont les conclusions de l'équipe ESG en matière de notation globale qui priment sur celles des prestataires.

**La solution propriétaire d'analyse extra-financière de Crédit Mutuel Asset Management** décrite ci-dessus apporte une aide à la décision sur près de 8 000 émetteurs y compris Etats et Supranationaux pour l'ensemble de ses gestions.

## PÉRIMÈTRE DES PRODUITS FINANCIERS

L'intégration ESG se traduit dans tous les OPC, soit 84,3% des fonds ouverts en gestion active et qui respectent les critères de l'article 8 ou 9 du règlement européen SFDR (hors fonds indiciels et fonds à formule d'avant novembre 2019), a minima par la prise en compte des exclusions sectorielles (charbon, hydrocarbures non conventionnels, défense/sécurité), des controverses sévères dites graves et un seuil défini de bonne gouvernance.

Pour les OPC plus engagés dans la démarche, les investissements sont sélectionnés en fonction de leur score ESG.

- L'approche d'investissement ESG sans engagement significatif : les groupes Très engagés, Engagés et Administratif neutre, sont privilégiés.
- Les fonds labellisés ou à engagement significatif : pour les OPC labellisés ISR, la réduction de 20% des émetteurs les moins bien notés se traduit par l'exclusion des groupes 1 et 2 de leur univers ESG investissable prédéfini. Une autorisation d'investir jusqu'à 10% de l'OPC sur les meilleurs de la classe 2 est donnée afin de tenir compte de possible univers de départ réduit.

L'intégration ESG concerne toutes les classes d'actifs : monétaire, obligataire, actions, fonds détenus en multigestion.

## GESTION DES RISQUES DE DURABILITÉ

La gestion des risques de durabilité est décrite dans la Politique d'intégration des risques de durabilité, conformément à l'article 3 du SFDR, publiée sur le site de Crédit Mutuel Asset Management :

<https://www.creditmutuel-am.eu/fr/non-professionnels/finance-responsable/reglementation-sfdr/pdf-sfdr-article-3.html>





## INFORMATION DES PORTEURS

En tant qu'investisseur responsable, Crédit Mutuel Asset Management s'engage à communiquer de manière transparente sur la démarche ESG auprès de l'ensemble de ses clients et partenaires. A ce titre, nous mettons à la disposition plusieurs documents disponibles sur notre site internet :

### Pour l'entité :

**Finance responsable | Crédit Mutuel Asset Management - Non professionnels ([creditmutuel-am.eu](https://www.creditmutuel-am.eu))**

### Pour les OPC :

**Nos Fonds ISR | Crédit Mutuel Asset Management - Non professionnels ([creditmutuel-am.eu](https://www.creditmutuel-am.eu))**

**Particuliers - Accueil | Crédit Mutuel Asset Management - Particuliers ([creditmutuel-am.eu](https://www.creditmutuel-am.eu))**

Au niveau de Crédit Mutuel Asset Management	Au niveau des OPC
Politique d'Engagement et politique de Vote	Reportings mensuels des OPC articles 8 et 9
Rapport annuel d'Engagement et rapport de Vote	Code de transparence annuel des OPC ISR
Politique d'Investissement Responsable	DICI, prospectus et règlement
Rapport entité article 29 de la Loi Energie-Climat	Rapport OPC article 29 de la Loi Energie-Climat (OPC >500M€)
Politique Climat	
Politique sectorielle Charbon	
Politique sectorielle Défense & Sécurité	
Politique RSE	



## LISTE DES PRODUITS ARTICLES 8 ET 9

La liste des OPC prenant en compte des critères ESG et leur part d'encours est disponible ici :

<https://www.creditmutuel-am.eu/fr/non-professionnels/finance-responsable/reglementation-sfdr/liste-des-fonds-sfdr-amf.html>



## ADHÉSION AUX LABELS, CHARTES, CODES ET INITIATIVES

Impliqué dans l'investissement responsable depuis ses origines, Crédit Mutuel Asset Management s'inscrit dans la réflexion, les travaux et les actions de la Place financière afin de participer à l'évolution des pratiques en matière de Finance Durable et Responsable. Notre rôle actif se traduit notamment par les différents engagements de Place que nous prenons depuis près de 20 ans.



En particulier, Crédit Mutuel Asset Management est signataire des Principes des Nations Unies pour l'Investissement Responsable depuis 2012 et s'engage à les respecter. Ceux-ci, fondés sur des conventions internationales reconnues, s'adressent aux investisseurs institutionnels. Au nombre de six, les PRI sont un ensemble de principes d'investissement volontaires et ambitieux qui offre une liste de possibles mesures afin d'intégrer les problématiques ESG (environnement, social et gouvernance) dans les activités de gestion de portefeuille :

- Prendre en compte les questions ESG dans nos processus de décisions en matière d'investissements
- Prendre en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaires
- Demander aux sociétés dans lesquelles nous investissons de publier des informations sur leurs pratiques ESG en faisant preuve de transparence
- Favoriser l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs
- Rendre compte de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes des Nations Unies pour l'Investissement Responsable
- Travailler en partenariat avec les acteurs du secteur financier qui se sont engagés à respecter les principes pour accroître notre efficacité.



## Crédit Mutuel Asset Management soutient également 3 initiatives de CDP

Afin de contribuer au respect de l'objectif international de limitation du réchauffement climatique de 2°C par rapport à la période préindustrielle et de réduire pour ses investissements les risques financiers de transition vers une économie bas carbone, Crédit Mutuel Asset Management soutient trois initiatives de CDP (Carbon Disclosure Project) :

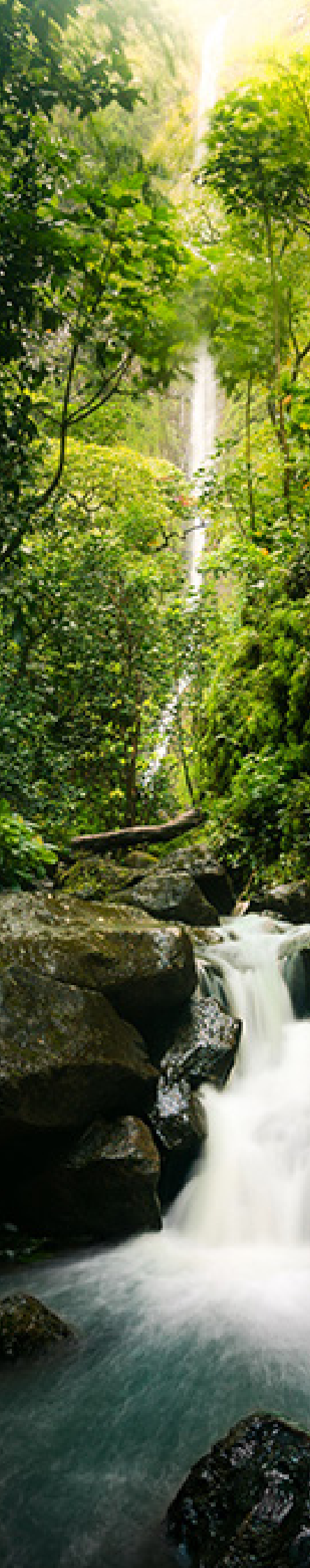
- Maîtrise des émissions de gaz à effet de serre et lutte contre le changement climatique
- Accès à l'eau et sécurité hydrique
- Protection des forêts et limitation de la déforestation.



et encourage, depuis 2020 auprès du CDP, 6000 émetteurs ciblés à répondre positivement à la campagne d'engagement SBTi Business Ambition for 1.5°C afin de formaliser leur engagement d'atteindre des émissions nettes nulles au plus tard en 2050. En 2022, 1466 sociétés distinctes ont accepté de l'engagement (+11% vs 2021) dont 1050 sur le climat, 405 sur la forêt (+35%) et 551 sur l'eau (+51%).

Notre adhésion aux travaux du FIR (Forum de l'Investissement Responsable) nous a permis en 2022 de participer à la promotion et recherche académique sur la transition climatique au travers du Prix FIR-PRI 2022 mais également aux échanges thématiques comme la déforestation, le Say on Climate ou le Devoir de vigilance.





Fort de l'expérience acquise ces dernières années pour mieux tenir compte des enjeux climatiques et ayant la conviction que notre engagement doit intégrer d'autres défis majeurs, en particulier celui de la perte de biodiversité, nous avons co-signé en 2022 une lettre au Ministre des Finances français dans le cadre de la Fondation Finance for Biodiversity en amont de la COP 15. De même nous avons été co-signataires de la Déclaration des investisseurs mondiaux aux gouvernements sur la crise climatique de 2022 en amont de la COP 27 avec le groupe d'investisseurs institutionnels IIGCC.

**Depuis 2020 en associant nos capacités d'engagement et de vote aux sociétés d'investissement, membres du 30 % Club France Investor Group, notre ambition est d'accroître la représentation des femmes et l'inclusion au sein des instances dirigeantes du SBF 120 afin qu'elle atteigne au moins 30 % en 2025.** Le Club ne vise pas la mise en place de quotas obligatoires, mais soutient une approche volontaire visant à réaliser un changement significatif et durable au sein des entreprises interrogées. Les meilleures pratiques ont été abordées sur un certain nombre de dossiers et le suivi de l'historique complété.

Enfin, les fonds ISR, solidaires, d'obligations vertes et certains FCPE de Crédit Mutuel Asset Management font systématiquement l'objet d'une démarche de labellisation afin de renforcer la transparence auprès des acteurs du marché : Label ISR au nombre de 49 OPC ouverts, Label Finansol, Label Greenfin pour 2 OPC, Label CIES, Label Relance.



## « Initiatives

	Gouvernance	Environnement	Social	Sociétal	Engagement pour la démarche de responsabilité sociale
Forum de l'Investissement Responsable FIR / Eurosif Soutien à la recherche académique / Prix FIR-PRI 2020, 2021 et 2022	X	X	X	X	X
PRI (Principles for Responsible Investment)	X	X	X	X	X
CDP (Carbon Disclosure Project) Eau, CO2, Forêts SBTI campagne 2020-2021 auprès des émetteurs sur l'alignement Net 0 émissions d'ici 2050		X			X
Accord de Paris (Crédit Mutuel Alliance Fédérale)		X	X	X	X
Global Investor Statement on Climate Change (IIGCC)		X			
CEO Letter for the French Government on CLIMATE ACTION for COP 27 in 2022		X			
Green Bond Principles		X			
Vers la généralisation de la notation extra-financière	X				
Access to Medecine				X	X
Finance for Tomorrow		X	X	X	X
30% Club France Investor Group	X		X		X
Finance for Biodiversity pledge		X			
Financial Institution Statement CBD, COP15 2022		X			
CEO Letter for the French Minister BIODIVERSITY ACTION 2022		X			
Business for Nature's Call to action "Nature is everyone's business"		X			
Business for Nature COP 15 Business statement		X			
Access to medicine: Investor letter to pharma companies producing COVID-19 vaccines	X			X	
PRI : Letter to Amazon on freedom of association and collective bargaining			X		
Label ISR	X	X	X	X	X
Label Finansol				X	X
Label CIES	X	X	X	X	X
GreenFin Label		X			
Label Relance	X	X	X		X

2.

# INFORMATIONS

RELATIVES AUX MOYENS INTERNES  
DÉPLOYÉS PAR L'ENTITÉ





## DESCRIPTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES, HUMAINES ET TECHNIQUES DÉDIÉES À LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG

Crédit Mutuel Asset Management est un acteur engagé en matière d'intégration de critères ESG dans sa gestion financière. Erigé comme projet d'entreprise depuis plus de quatre années, cela se traduit sur l'ensemble de ses composantes opérationnelles.

De même, Crédit Mutuel Asset Management a très tôt souhaité disposer d'une méthodologie propriétaire en matière de notation ESG au travers de la constitution d'une équipe d'analystes et le développement d'un score ESG permettant d'apprécier, de manière indépendante, la notation extra-financière des entreprises. Ainsi, sur cette dernière année, les évolutions du score ESG a totalisé près de 475 jours-homme de développements informatiques, soit une allocation conséquente du budget alloué au plan informatique de la société. En complément, afin de conserver l'avantage concurrentiel du score ESG, ce dernier a été audité par un cabinet externe spécialisé pour bénéficier d'une analyse à l'aune des meilleures pratiques de place.

Crédit Mutuel Asset Management considère que 114 ETP sur son effectif global travaillent sur l'ESG. Pour les gérants nous avons retenu le pourcentage d'encours de fonds article 8 ou 9 gérés sur l'encours total. Pour les juristes, nous avons retenu le temps passé sur la transformation/ou mise à jour des fonds en article 8/9 ou ISR. Pour le Contrôle Permanent et Conformité, nous avons retenu le temps passé à la production/suivi/contrôle des éléments liés à la finance durable et responsable, ou encore pour la MOA la production d'outils dédiés. Enfin pour la Direction des Relations Distributeurs il a été retenu le pourcentage de temps passé sur l'extra financier globalement (incluant SFDR, Position-Recommandation AMF 2020-03 et tout autre contenu ESG).



Société de gestion	ETP ESG	ETP total	%	Commentaires
Crédit Mutuel Asset Management	114	278	41,01 %	
Crédit Mutuel Gestion (Délégation financière)	1	180	0,56 %	Tous les fonds délégués sont en article 6 SFDR et catégorie 3 AMF 2020-03
Dubly Transatlantique Gestion (Délégation financière)	2	57	3,51 %	1 fonds délégué est en article 8 SFDR et catégorie 2 AMF 2020-03
<b>Total ETP</b>	<b>117</b>	<b>515</b>	<b>22,72 %</b>	

Les budgets consacrés au domaine de l'ESG se détaillent de la manière suivante (en montant et en % de budget total consacrée par rubrique au 31/12/2022) :

Domaine	Budget Consacré (en € HT)	% rapporté aux encours globaux
Données ESG	529 206	10,38 %
Recherche et développement	984 352	11,79 %
Prestataires externes (hors fournisseur de données)	186 325	5,47 %
Formations	73 393	27,14 %
<b>Total</b>	<b>1 773 276</b>	<b>10,35 %</b>

## ACTIONS MENÉES EN VUE D'UN RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INTERNES DE L'ENTITÉ

Il faut distinguer les formations suivantes :

### 1/ Celles participant à la montée en compétence des collaborateurs en matière d'ESG.

Le Crédit Mutuel Asset Management a organisé une journée de formation avec Novethic sur la Taxonomie, portant notamment sur les moteurs et la pratique de la finance durable, ses aspects règlementaires ainsi que les nouvelles tendances et la dynamique du marché de la gestion collective. Notre filiale Crédit Mutuel Gestion est en train d'adapter la formation ESG à ses propres collaborateurs (analyse extra, enjeux...)

### 2/ Celles pouvant être apparentées à de la sensibilisation Éco-citoyenne.

En outre, dans le cadre de notre plan d'action RSE, nous avons organisé 5 conférences à destination de l'ensemble des collaborateurs de Crédit Mutuel Asset Management et de Crédit Mutuel Gestion, en vue de les sensibiliser aux thématiques suivantes :

- Ecologie et le numérique
- Economie Circulaire
- Low Tech et innovation
- Regard sur le mal logement
- Revitalisation des centres bourgs

Ces conférences visent entre autres à promouvoir au quotidien les écogestes et à enrichir les approches ESG des métiers liés à la gestion. Entre 80 et 100 collaborateurs ont assisté à ces conférences.

3.

# INFORMATIONS

RELATIVES À LA DEMARCHE DE PRISE EN  
COMPTE DES CRITÈRES ESG AU NIVEAU DE LA  
GOUVERNANCE DE L'ENTITÉ



## CONNAISSANCES, COMPÉTENCES ET EXPÉRIENCE DES INSTANCES DE GOUVERNANCE

L'instance de gouvernance est représentée par le COMEX de Crédit Mutuel Asset Management qui compte 6 membres et qui se réunit hebdomadairement. Ses membres se composent comme suit :

- La Directrice Générale
- Le Secrétaire Général/Directeur des Risques
- La Directrice des Gestions
- Le Directeur Relations Distributeurs
- Le Directeur Services Supports
- La Directrice des Ressources Humaines



La diversité des connaissances et expériences de ses membres en terme d'ESG permet d'assurer une supervision accrue de la démarche ESG de Crédit Mutuel Asset Management. De surcroît, les membres du COMEX suivent régulièrement des formations et/ou conférences sur différents thèmes liés à l'ESG, parmi lesquelles :

- Formation SFAF sur l'analyse extra-financière
- Fresque du climat
- Formation biodiversité
- Conférences sur l'économie circulaire
- ...

Par ailleurs, les membres du COMEX sont directement impliqués, dans l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie ESG de Crédit Mutuel Asset Management. A titre d'exemple, l'implication des membres du COMEX sur la thématique ESG s'est traduite par :

- Le renforcement de la fonction Finance Durable et Responsable
- Le développement des volets de la politique d'investissement responsable, allant des politiques sectorielles et méthodologies d'évaluation ESG, en passant par la démarche d'engagement actionnarial et suivi des controverses.
- La mise à niveau de la base ESG d'aide à la décision destinée à la gestion, ainsi qu'un puit de données ESG pour alimenter les outils de gestion.
- La construction des plans de contrôle permettant de répondre aux exigences réglementaires et aux attentes des différents Labels ISR/ESG/Finansol/Greenfin/CIES.
- Une participation et contribution aux sujets AFG en matière de Finance Durable et Responsable
- La déclinaison des ambitions fortes en matière de classification 8 et 9 SFDR des fonds avec notamment le lancement du fonds à impact ou encore la labellisation de nouveaux fonds.
- Accroître la communication sur les bonnes pratiques ESG et RSE de la société de gestion sur son site internet.
- La création d'un groupe de travail spécifique devant définir la notion d'Investissement Durable SFDR.
- L'étude et revue de la méthodologie de notation ESG afin d'intégrer au mieux tout le périmètre des investissements (dont les petites et moyennes capitalisations).



Crédit Mutuel Asset Management a adapté son organisation et sa gouvernance pour intégrer progressivement les critères ESG. Le dispositif de supervision de la stratégie ESG s'appuie sur une comitologie dédiée permettant notamment des remontées d'informations à la direction :

### **Comité bimensuel**

Le Comité bimensuel relatif à la finance durable et responsable auquel participent les responsables des différents pôles de gestion et leurs équipes, des membres de la direction des risques et l'équipe Finance Responsable et Durable afin d'échanger sur les enjeux extra-financiers des valeurs d'actualité.

### **Comité des exclusions**

Le comité des exclusions se réunit sur demande du pôle FReD. Il est composé de représentants de la Direction Générale, de la directrice de la Gestion, des directions des filiales et de la Direction des Risques. Il statue sur la validation des exclusions proposées par le pôle FReD après analyse des controverses.

### **Comité hebdomadaire**

Les Comités hebdomadaires du pôle FReD qui permettent notamment de présenter les analyses extra-financières réalisées par l'équipe et de statuer sur les notations des émetteurs.

### **Comité RSE**

Un Comité RSE trimestriel composé de la Direction Générale, du Directeur des Gestions, du Directeur des Risques, du service Finance Responsable et Durable, du pôle Responsabilité Sociale et Mutualiste a été mis en place afin de suivre la déclinaison opérationnelle des politiques sectorielles.

- Ses missions :
- Statuer sur les entreprises concernées par les différentes politiques sectorielles,
- Valider le plan de sortie d'une entreprise de l'univers d'investissement et des fonds / mandats gérés,
- Diffuser un compte-rendu de réunion et un relevé de décisions à la Direction des Gestions et à la Direction des Risques.

### **Comité Contrôle et Conformité**

Le Comité Contrôle et Conformité constitue l'instance de restitution des travaux de contrôle menés. Il est composé de la Direction Générale, du Directeur des Risques, du Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI) et du Responsable du Contrôle des Risques. Il se réunit trimestriellement. Le RCCI informe le Comité du taux d'efficacité du suivi des ratios intégrant notamment les contraintes ESG, le suivi des listes d'interdiction des valeurs controversées et des politiques sectorielles.

### **Comité des Risques**

Le Comité des Risques est l'instance de restitution des travaux menés en matière de gestion et de suivi des risques financiers, de durabilité et opérationnels. Il est composé de la Direction Générale, du Directeur des Risques, du Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI) et le Responsable du Contrôle des Risques. Le risque de durabilité, partie intégrante de la gestion des risques, peut être abordé à l'ordre du jour du Comité des Risques. La fréquence de réunion est trimestrielle.

### **Comité des Rémunérations**

Le comité des rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel procède à un examen annuel des principes de la politique de rémunération et exprime son avis sur les propositions de la direction générale élaborées après consultation de la direction des risques et de la conformité. Il est composé de six administrateurs dont un administrateur salarié. De plus, les représentants du Secrétariat Général, de la Direction des Ressources Humaines et de la Direction des Risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont invités. Au titre de l'année 2022, Crédit Mutuel Asset Management a suivi en particulier les volets suivants concernant sa Politique de Rémunération :

- Respect des Politiques sectorielles d'exclusion (charbon, défense et sécurité),
- Respect de l'exclusion des valeurs controversées.

Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution de l'attribution de la rémunération variable individuelle.



## INTÉGRATION DES CRITÈRES ESG DANS LE RÈGLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pour rappel, Crédit Mutuel Alliance Fédérale est le premier établissement de crédit à s'être doté du statut « d'entreprise à mission ». A ce titre, Crédit Mutuel Asset Management s'inscrit pleinement dans cette démarche s'appuyant notamment sur les comités faïtières en charge au niveau des instances de direction des nominations et des rémunérations au sein des entités du groupe.

Conscient de l'exigence en matière de diversité dans le fonctionnement des instances de surveillance, le Conseil d'Administration de Crédit Mutuel Asset Management respecte les règles de parité, même si légalement au titre de 2022, elle n'est pas soumise à la Loi Copé-Zimmermann. En effet, comprenant 10 administrateurs, une parité parfaite (5 femmes et 5 hommes) a été actée en 2022.

En complément, afin de répondre collectivement aux enjeux de l'entreprise, en intégrant une répartition opportune des savoirs, les administrateurs non-indépendants sont des dirigeants exécutifs bancaires-assurances, ayant un parcours diversifié et intervenant sur des périmètres distincts permettant d'apporter des expériences et des compétences complémentaires notamment sur les critères sociaux, environnementaux et de gouvernance. Quant aux administrateurs indépendants, soit 20% du conseil, ils disposent compte tenu de leur fonction et de leurs autres mandats, de dispositions pour accompagner l'entreprise sur les enjeux en matière de Responsabilité Sociale Mutualiste. La répartition par classe d'âge des membres du conseil, fait ressortir de manière appropriée une représentation d'administrateurs sur l'ensemble des piliers<sup>1</sup>. Enfin, le taux moyen annuel de participation aux conseils est 65%.

<sup>1</sup> Les piliers vont de membres dont l'âge est : (i) inférieur à 39 ans, (ii) entre 40-49 ans, (iii) entre 50-59 ans et supérieur à 60 ans.





En matière de supervision des rémunérations variables, une présentation des règles est réalisée annuellement auprès du conseil d'administration de la société. A ce titre, ces mécanismes s'inscrivent dans le strict respect de la politique de rémunération variable du groupe dont l'instance faîtière est le Comité des Rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. En particulier, sur 2022, chaque membre du Comité Exécutif disposait d'objectifs en matière de critères ESG ou de Responsabilité Sociale Mutualiste.



**La politique de rémunération** vise à se conformer à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts des actifs gérés et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts. Par conséquent, cette politique n'encourage pas des prises de risque inadéquates avec les directives de la société de gestion et les attentes des investisseurs. Le personnel identifié est soumis à des responsabilités particulières en matière de respect des règles de risques et de conformité notamment dans la mise en œuvre des politiques d'intégration des risques de durabilité.

Crédit Mutuel Asset Management suit en particulier les volets suivants concernant sa **Politique de Rémunération** :

- Respect des Politiques sectorielles d'exclusion (charbon, défense et sécurité) ;
- Respect de l'exclusion des valeurs controversées.

# 4. INFORMATIONS

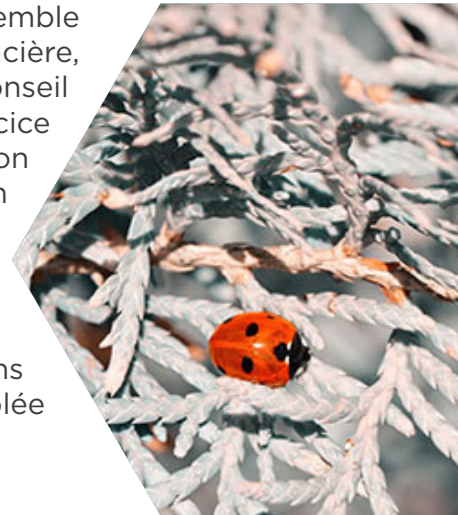
SUR LA STRATÉGIE ET MISE EN ŒUVRE  
DE LA POLITIQUE D'ENGAGEMENT  
AUPRÈS DES ÉMETTEURS



## PÉRIMÈTRE DES INVESTISSEMENTS ET PRODUITS CONCERNÉS

La politique de vote et l'exercice des droits de vote concernent l'ensemble des fonds dont Crédit Mutuel Asset Management assure la gestion financière, y compris les fonds indiciels et les fonds structurés, les FCPE dont le Conseil de Surveillance a délégué à Crédit Mutuel Asset Management l'exercice du droit de vote ainsi que les SICAV dont la convention de délégation de gestion prévoit l'exercice du droit de vote par la société de gestion délégataire. S'y rattachent également les fonds ayant fait l'objet par Crédit Mutuel Asset Management d'une délégation de gestion financière à des structures du groupe Crédit Mutuel.

L'univers de vote concerne l'ensemble des sociétés en portefeuille, sans exception pour celles détenues au moment de l'annonce de l'Assemblée Générale ou à la record date (selon le droit local).



## LA POLITIQUE DE VOTE

La politique de vote s'inscrit dans le prolongement de la politique d'investissement, dont l'objectif est la recherche d'une performance régulière sur le long terme dans le respect des orientations de gestion des fonds.

Crédit Mutuel Asset Management définit ses principes de vote pour une application à l'ensemble des sociétés pour lesquelles elle exerce ses droits de vote, néanmoins elle peut prendre en compte les caractéristiques de chacune des sociétés avant d'exercer son droit de vote notamment sur les entreprises de plus petite taille. Par ailleurs, elle intègre les particularités de chaque pays en termes de droit des sociétés et de gouvernement d'entreprise.

En tant qu'investisseur responsable, Crédit Mutuel Asset Management accorde une attention particulière aux structures et pratiques de gouvernance des entreprises dans lesquelles elle investit au nom de ses clients et des fonds dont elle est la Société de gestion de portefeuille.

Des pratiques de gouvernance d'entreprise solides et transparentes génèrent une valeur actionnariale à long terme et sont des éléments de maîtrise du risque.

L'équipe responsable de la mise en œuvre de la politique de vote est régulièrement amenée à interroger les sociétés sur les résolutions proposées en Assemblée Générale et à leur faire part des principaux éléments de la politique de vote de Crédit Mutuel Asset Management. **Au travers de ses politiques de vote et d'engagement, Crédit Mutuel Asset Management souhaite renforcer le dialogue avec les entreprises dans l'adoption de meilleures pratiques en matière de durabilité.**



Les principes de la politique de vote  
de Crédit Mutuel Asset Management  
sont les suivants :

- Respect des droits des actionnaires minoritaires et équité entre les actionnaires
- Transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires
- Clarté et équilibre des pouvoirs entre les organes de direction
- Pérennité et intégration de la stratégie long terme des entreprises
- Soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise

Ces principes sont détaillés dans la Politique de vote et d'engagement publiée sur le site :

<https://www.creditmutuel-am.eu/partage/fr/CSD-CM/CMAM/telechargements/politique-de-vote.pdf>



## LE BILAN DE LA STRATÉGIE D'ENGAGEMENT

De bonnes pratiques en matière sociale, sociétale, droits de l'Homme, environnement, gouvernement d'entreprise ne peuvent que contribuer à renforcer la pertinence des enjeux de l'entreprise, sa situation financière, sa capacité à créer de la valeur sur le long terme et sa valorisation. La politique d'engagement fait ainsi le lien, de façon directe, avec la politique de vote.

Dès lors, Crédit Mutuel Asset Management a adopté une approche holistique couvrant tous les critères de qualité de gouvernance, sociaux, environnementaux dont le climat. Ces critères étant interdépendants, ce choix permet d'avoir une vision globale des enjeux, risques et opportunités et de les intégrer dans une stratégie de long terme.

**Crédit Mutuel Asset Management participe à des travaux collaboratifs internationaux et pour l'engagement individuel mène deux types de dialogues :**

- Engagement ponctuel, dans le cadre d'un dialogue direct et suivi de l'équipe Finance Responsable, essentiellement avec de grandes sociétés européennes
- Engagement structuré sur la base d'un questionnaire commun ou spécifique pour toutes sociétés ; nous sélectionnons des thématiques diverses à la fois novatrices et différenciantes qui répondent aux attentes actuelles des investisseurs et ciblons les entreprises en lien avec chacune de ces thématiques. Le choix des émetteurs est également basé sur les positions détenues au sein des portefeuilles de Crédit Mutuel Asset Management

Investisseur actif, Crédit Mutuel Asset Management a pour objectif d'inviter, par un questionnement constructif, aux meilleures pratiques de gouvernance, sociales et environnementales. Cela passe par une meilleure transparence, la mise à disposition de données de qualité et l'intégration de la RSE dans la stratégie long terme des entreprises.

Toutes les thématiques ESG et controverses peuvent être abordées. Les moyens alloués sont proportionnels à la matérialité de l'enjeu pour les fonds gérés par Crédit Mutuel Asset Management.

**Notre approche, au travers d'un dialogue constructif, est de conduire l'émetteur vers de bonnes pratiques et non de le sanctionner.** Nous leur faisons part de nos attentes de long terme tout en prenant en compte leur spécificité et leurs contraintes propres. **Néanmoins, des procédures d'escalade peuvent être enclenchées si l'entreprise cible s'abstient de répondre ou n'engage pas les moyens appropriés pour traiter les problèmes ou faiblesses identifiés.** Ces procédures d'escalade sont déterminées au cas par cas et peuvent aboutir en dernier recours à une opération de désinvestissement et à une dégradation de la notation globale extra-financière, surtout si l'émetteur fait l'objet d'une controverse grave.

## LES ACTIONS POUR L'EXERCICE 2022

Des initiatives réglementaires majeures en Europe (SFDR) et aux États-Unis (mesures de la SEC) ont encouragé la prise en compte des questions de durabilité dans les prises de décision des Conseils d'administration des émetteurs.

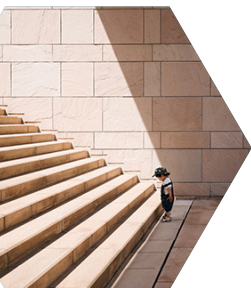
Par ailleurs, si le climat demeure très largement la priorité des investisseurs internationaux, la situation inflationniste mondiale a eu un impact sur l'engagement actionnarial au travers de la problématique des rémunérations des dirigeants dont notamment ceux du secteur de la distribution alimentaire. La valeur « responsable » a été ici remise en question.

Enfin les propositions relatives à l'équité sociale et à la diversité ont rencontré un grand intérêt pendant la saison des dialogues. Outre l'équité entre les sexes et les races, les résolutions ont également visé l'accréditation du salaire de subsistance pour les sociétés cotées au Royaume-Uni et dans l'UE.

En 2022, Crédit Mutuel Asset Management a engagé un dialogue auprès d'émetteurs autour de 4 thèmes principaux :

### Pilier Environnemental

- La transition vers une économie bas carbone : problématique des fuites de fluides frigorigènes (secteur de la grande distribution)
- La préservation de la biodiversité ou capital naturel : économie circulaire, matière recyclable et recyclée (secteur automobile)



### Pilier Social

- Le bien-être du salarié et cohésion sociale : parité Homme/ Femme au Comité de Direction (secteur des services et solutions informatiques)

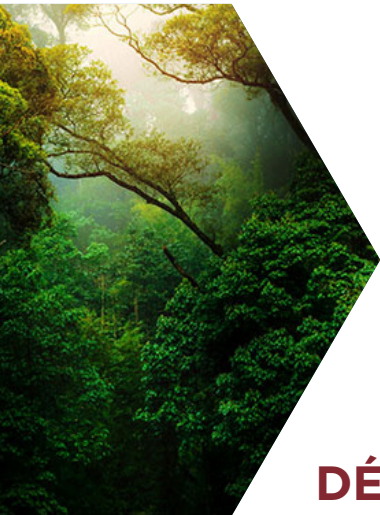
### Pilier Gouvernance

- La solidité de la gouvernance : composition du Conseil d'administration (taille, taux de renouvellement...) et qualité de ses administrateurs (secteurs de l'industrie et des services)

Le dialogue actionnarial a pris plusieurs dimensions.

Le détail est disponible dans le Rapport d'engagement publié sur le site :

<https://www.creditmutuel-am.eu/partage/fr/CSD-CM/CMAM/telechargements/rapport-engagement.pdf>



## DÉCISIONS PRISES EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

Crédit Mutuel Asset Management a poursuivi ses travaux sur la déclinaison des politiques sectorielles de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Pour rappel, Crédit Mutuel Asset Management a mis en œuvre un ensemble de politiques sectorielles, et notamment sur le secteur du charbon, laquelle prévoit une sortie totale des investissements au niveau des émetteurs impliqués dans cette activité et dans ce secteur d'ici 2030. En attendant, Crédit Mutuel Asset Management exclut totalement les investissements au sein des émetteurs recensés comme « coal developer » dans la liste GCEL de l'ONG Urgewald. En outre, les acteurs recensés dans cette même liste (donc hors « coal developer ») pour leur implication dans le secteur Charbon, doivent s'inscrire dans un plan de sortie dûment validé à échéance maximum de 2030.

Par ailleurs, Crédit Mutuel Asset Management a mis en œuvre, à effet au 1er janvier 2023, une politique sectorielle touchant aux hydrocarbures non conventionnels. Ainsi, les positions sur les émetteurs dont la production d'hydrocarbures non conventionnels dépassent le seuil de 25% du total de leur production d'hydrocarbures (seuil pour l'exercice 2023) sont gelées. Les positions sont ainsi gérées en gestion extinctive.

Dans ce contexte de renforcement des engagements en matière d'énergies fossiles, la gestion a poursuivi sur le plan sectoriel notamment la réduction des expositions aux secteurs énergétiques et utilities.



# 5.

# INFORMATIONS

## RÉLATIVES À LA TAXONOMIE EUROPÉENNE





## PART DES ENCOURS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE

Le règlement européen «Taxonomie», ou Règlement (UE) 2020/852 adopté en 2020, établit une classification des activités économiques en utilisant des critères scientifiques pour aider les investisseurs à identifier les activités « vertes ». Pour être éligible à la taxonomie européenne, une entreprise doit répondre à l'un des six objectifs environnementaux établis par le règlement taxonomie, notamment :

- L'atténuation du changement climatique
- L'adaptation au changement climatique
- La protection des ressources aquatiques et marines
- La prévention de la pollution
- La transition vers une économie circulaire
- La protection de la biodiversité et des écosystèmes

Au 31 décembre 2022, toutes les activités économiques n'étaient pas encore couvertes par la Taxonomie. A date, 90 activités économiques représentant environ 80% des émissions directes de CO2 dans l'Union européenne étaient couvertes par la Taxonomie européenne. Cette liste tend à s'étoffer et à couvrir de plus en plus d'activités économiques à mesure que de nouveaux secteurs à forts enjeux climatiques sont ajoutés.

Toutefois, une activité « éligible » n'est pas forcément « verte ». Pour être réellement durable sur le plan de la taxonomie européenne, une activité doit être « alignée ». Ainsi le rapport d'alignement sur la taxonomie européenne évalue les niveaux d'alignement d'un portefeuille par rapport aux six objectifs liés au climat et à l'environnement définis par le texte réglementaire, en déterminant l'implication des entreprises bénéficiaires dans les activités économiques éligibles à la taxonomie, en quantifiant les revenus respectifs de ces activités et en appliquant ensuite les trois étapes d'évaluation technique suivantes : la contribution substantielle, l'absence de préjudice significatif et des garanties sociales minimales.

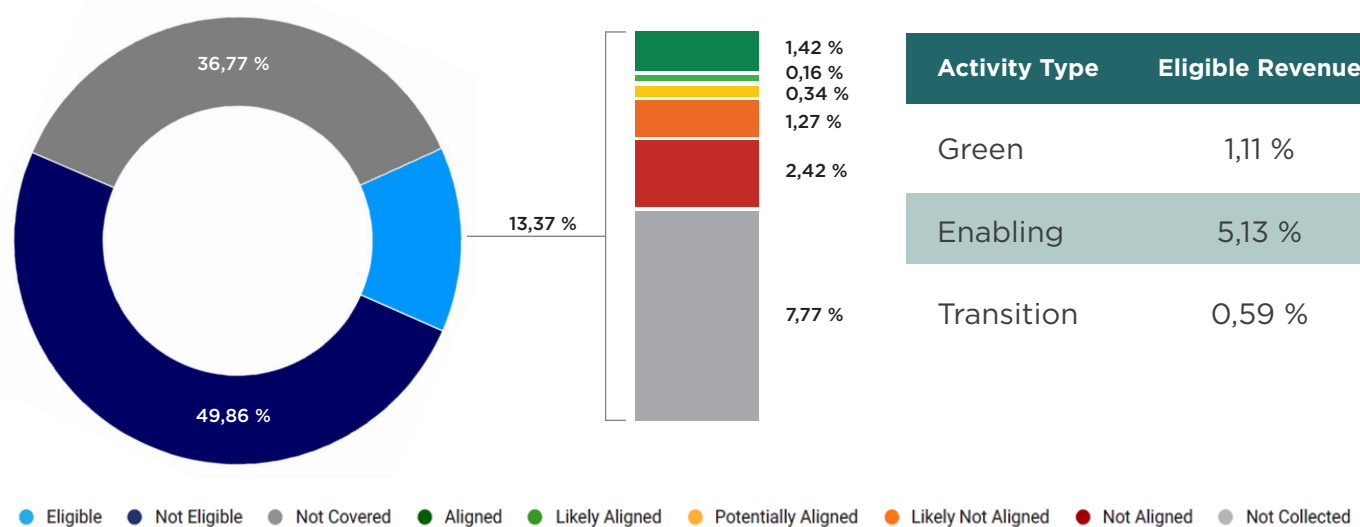
Il est important de noter, que la définition d'investissement « durable » au sens du règlement SFDR est différente de la notion d'investissement « durable » sur le plan du règlement Taxonomie. Un produit financier conforme à l'article 9 du règlement SFDR pourrait être composé à 100% d'investissements « durables », mais n'effectuer aucun investissement dans des activités alignées sur la Taxonomie européenne.



Afin de répondre à la demande réglementaire sur les 2 premiers objectifs de la taxonomie européenne, Crédit Mutuel Asset Management a retenu sur le premier trimestre 2022 le prestataire ISS ESG pour calculer son niveau d'éligibilité au niveau de l'entité, la donnée n'étant pas encore accessible librement.

En 2023, afin de se conformer à la dernière mise à jour du texte réglementaire, les données figurant dans le rapport englobent les activités liées au nucléaire et au gaz.

Les premiers résultats publiés sur la base des investissements réalisés au 31 décembre 2022, portant sur un total d'actifs gérés en titres vifs de 59,2 Mds € et un taux de couverture de 73%, affichent un taux (sur la base des chiffres d'affaires des émetteurs) de 13,37% en éligibilité globale - soit 11,06% en éligibilité reportée uniquement - soit 7,9 Mds€. Le pourcentage est composé de 6,74% pour « l'atténuation » et 0,1% pour « l'adaptation ». Notons que la partie considérée comme « Verte, d'habilitation et de transition » par la taxonomie représente 6,83%.



Source : ISS ESG/Crédit Mutuel Asset Management

**En termes de méthodologie**, jusqu'à ce que les activités des quatre autres objectifs soient définies (2023) et entrent dans le champ d'application, la solution d'ISS ESG retenue par Crédit Mutuel Asset Management se concentre sur les objectifs liés à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique.

## PART DES ENCOURS DANS DES ENTREPRISES ACTIVES DANS LE SECTEUR DES COMBUSTIBLES FOSSILES

Après avoir annoncé l'an dernier sa sortie totale du charbon en 2030, le groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale a accentué ses exigences vis-à-vis des entreprises productrices de pétrole et de gaz en adoptant une politique d'exclusion progressive des acteurs développant des nouvelles capacités dans les hydrocarbures non conventionnels, avec une mise en application début 2023. Crédit Mutuel Asset Management mettra en application au sein de ses portefeuilles cette politique concernant toute entreprise développant de nouveaux projets d'extraction d'énergies fossiles non conventionnelles dans un premier temps à ce même horizon.

6.


# INFORMATIONS

SUR LA STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC  
LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DE  
LIMITATION DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE  
PRÉVUS PAR L'ACCORD DE PARIS





## L'OBJECTIF QUANTITATIF D'ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE D'ICI 2030



En accord avec Crédit Mutuel Alliance Fédérale, Crédit Mutuel Asset Management est engagé dans la préservation de l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique et s'est fixé des engagements concrets pour aligner ses activités sur le respect de l'Accord de Paris visant à limiter l'augmentation des températures de 1,5 à 2°C d'ici 2100.

En accord avec Crédit Mutuel Alliance Fédérale, Crédit Mutuel Asset Management est engagé dans la préservation de l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique et s'est fixé des engagements concrets pour aligner ses activités sur le respect de l'Accord de Paris visant à limiter l'augmentation des températures de 1,5 à 2°C d'ici 2100.

De ce fait, il applique des politiques sectorielles responsables en lien avec son engagement climatique. Par exemple dans le cadre de sa stratégie climat, il s'est notamment donné pour objectif de sortir totalement du charbon thermique à horizon 2030.

Par ailleurs, Crédit Mutuel Asset Management s'est donné comme objectif la réduction de 15% de l'empreinte carbone de ses investissements sur la période 2018-2023. La mesure est effectuée sur les scopes 1+2, permettant d'éviter tout risque de double comptage. Cette dynamique de baisse de 3% par an devra permettre à Crédit Mutuel Asset Management d'atteindre la neutralité carbone sur ses investissements d'ici 2050.

Dans le prolongement du plan stratégique 2018-2023, Crédit Mutuel Asset Management annoncera ses nouveaux objectifs au cours de l'exercice 2023 dans le prolongement de ceux du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

En application de ses ambitions, Crédit Mutuel Asset Management s'appuie sur les méthodologies externes et bases de données du fournisseur ISS ESG. Ce prestataire collecte les données environnementales de l'entreprise, y compris les mesures de divulgation sur les émissions de gaz à effet de serre (GES),

La source des données est multiple : rapports annuels, documents réglementaires déposés auprès des autorités de régulation, rapport RSE et intégrés, données publiées sur les sites de l'entreprise...

Ainsi, toutes les données carbone utilisées sont issues de sources « société » et ne font pas l'objet d'une modélisation.

## MÉTHODOLOGIE INTERNE

Crédit Mutuel Asset Management n'utilise pas de méthodologie interne.

Crédit Mutuel Asset Management mesure désormais l'empreinte carbone de ses investissements avec les données de son nouveau prestataire ISS ESG.

## QUANTIFICATION DES RÉSULTATS

Les résultats de la mise en œuvre de la stratégie d'alignement sont présentés dans le tableau ci-dessous. Ils concernent l'ensemble des encours de Crédit Mutuel Asset Management et de ses délégataires financiers. Ils sont mesurés par l'évolution de l'empreinte carbone des titres détenus, qui est pour l'instant limitée aux entreprises du secteur privé.

	2022	2021	2020	2019	2018
<b>Encours Totaux (€)</b>	59 207 105 094	56 582 930 532	53 576 581 384	46 030 857 367	45 822 614 648
<b>Encours Entreprises Privées (€)</b>	43 469 856 560	44 749 533 764	41 794 336 676	35 337 496 765	36 177 336 709
<b>Taux de couverture</b>	86%	84%	84%	91%	84%
<b>Encours examiné (€)</b>	37 384 076 642	37 728 331 916	35 123 960 543	32 167 723 305	30 378 109 635
<b>Empreinte Carbone (tCO<sub>2</sub>e/M€)</b>	40,49	45,15	77,05	79,7	110,95

Les résultats de la mise en œuvre des fonds > 500 M€ sont listés ci-dessous :

Fonds	Empreinte carbone (t CO <sub>2</sub> / MEUR investi, avec données ISS 2020), scopes 1+2
UNION +	26
CM-AM CASH ISR	29
CM-AM MONEPLUS	43
CM-AM EUROPE GROWTH	23,44
CM-AM FRANCE	86,64
CM-AM OBLI MOYEN TERME	30
AA ATLANTE DIVERSIFIE	50,8
FLEXIGESTION PATRIMOINE	130,18
CM-AM OBLI IG 2025	69
CM-AM FERTILE MONETAIRE	29
AVENIR SAGEM	7,75
CM-AM GLOBAL LEADERS	19,22
CM-AM PEA SECURITE	50,77
CM-AM EURO EQUITIES	49,05
CM-AM CONVICTIONS EURO	72,53
CVGCEMONETAIRE	118
CM-AM EQUILIBRE INTERNATIONALE	65,48
CM-AM INSTITUTIONAL SHORT TERM	9
CM-AM PERSPECTIVE MONETAIRE A	29
CM-AM AVENIR MONETAIRE	29
CM-AM DYNAMIQUE INTERNATIONAL	89,70

Crédit Mutuel Asset Management n'utilise pas des indices de références « transition climatique » et « Accord de Paris ».

## **USAGE DE L'ÉVALUATION DE LA STRATÉGIE D'ALIGNEMENT DANS LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT**

Pour compléter les approches fondées sur les émissions de carbone principalement exprimées en valeur absolue (c'est à dire en tonne de CO<sub>2</sub>), les stratégies d'investissement s'appuient sur les mesures d'empreinte (par million € investi), l'analyse des impacts sur le cycle de vie au travers des émissions indirectes (scope 3) des entreprises, la réduction de la production et de la consommation de combustibles fossiles en conformité avec la politique sectorielle charbon définie au sein de Crédit Mutuel Asset Management et sur la recherche d'émetteurs apporteurs de solutions. Une base de données sur les émissions carbonées complétée d'une base de données ESG permet de travailler sur une approche top down et une approche bottom up, c'est-à-dire soit en amont de l'investissement pour une analyse de la trajectoire, soit en aval de l'investissement au travers du pilier E de la base ESG pour une analyse de la stratégie climat.

Bien que traité au sein de notre approche globale de notation ESG et plus particulièrement au sein de la thématique environnementale, la stratégie climat fait l'objet d'une politique indépendante afin d'avoir des métriques plus précises d'évaluation des émetteurs et de mieux cerner le degré d'exposition de ces derniers aux différentes dimensions du risque climatique dans le cadre de l'Accord de Paris.

La stratégie d'alignement à l'Accord de Paris concerne, en termes de périmètre, l'ensemble des investissements directs de Crédit Mutuel Asset Management.



## LES CHANGEMENTS INTERVENUS AU SEIN DE LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

### LES CHANGEMENTS INTERVENUS AU SEIN DES FONDS > 500 M€ :

#### **CM-AM EUROPE GROWTH**

Le fonds respecte les politiques d'exclusions sectorielles mises en place pour le charbon et les hydrocarbures par Crédit Mutuel Asset Management. Au-delà de cette politique, le fonds est absent du secteur pétrolier et gazier. L'empreinte carbone du fonds est monitorée pour toute nouvelle entrée en portefeuille. Les critères de gestion du fonds ont conduit à une limitation des sociétés fortement émettrice. Nous avons par exemple limité notre position en Air Liquide, une des sociétés les plus fortement émettrice de GES du fonds.

#### **CM-AM GLOBAL LEADERS**

Le fonds respecte les politiques d'exclusions sectorielles mises en place pour le charbon et les hydrocarbures par Crédit Mutuel Asset Management.

Au-delà de cette politique le fonds dispose d'une seule valeur exposée aux gaz industriels : Linde.

Cette société est très à la pointe dans les projets de captage et liquéfaction du dioxyde de carbone, contribuant ainsi à la transition énergétique de l'industrie à travers le monde.

#### **CM-AM FERTILE MONETAIRE**

Le fonds respecte les politiques d'exclusions sectorielles mises en place pour le charbon, les armes controversées et plus récemment les hydrocarbures. L'objectif d'une poursuite de la réduction de l'empreinte carbone a été poursuivi, notamment par le biais d'une exposition limitée aux émetteurs et secteurs les plus carbonés intensifs.

#### **FLEXIGESTION PATRIMOINE**

Le fonds respecte les politiques d'exclusions sectorielles mises en place pour le charbon, les armes controversées et plus récemment les hydrocarbures. L'objectif d'une poursuite de la réduction de l'empreinte carbone a été poursuivi, notamment au biais d'une interdiction des ETF sur le secteur Oil & Gaz.

#### **CM-AM PEA SÉCURITÉ**

Le fonds respecte les politiques d'exclusions sectorielles mises en place pour le charbon, les armes controversées et plus récemment les hydrocarbures. Afin de respecter l'objectif de gestion, l'intégralité de positions action sont couvertes, pour une exposition nette nulle.

SUITE ...

**CM-AM OBLI MOYEN TERME, CM-AM MONEPLUS, CM-AM AVENIR MONETAIRE, CM-AM PERSPECTIVE MONETAIRE, CM-AM INSTITUTIONAL SHORT TERM, CONVERGENCE MONETAIRE, UNION +, CM-AM CASH ISR**

Les fonds respectent les politiques d'exclusions sectorielles mises en place pour le charbon, les armes controversées et plus récemment les hydrocarbures. L'objectif d'une poursuite de la réduction de l'empreinte carbone a été poursuivi, notamment par le biais d'une exposition limitée aux émetteurs et secteurs les plus carbonés intensifs.

**CM-AM OBLI IG 2025**

Fonds créé en octobre 2022. A ce titre, non concerné par les évolutions de gestion au cours de l'exercice.

**CM-AM EURO EQUITIES ET CM-AM FRANCE**

Les fonds respectent les politiques d'exclusions sectorielles mises en place pour le charbon et les hydrocarbures par Crédit Mutuel Asset Management. L'empreinte carbone des deux fonds baisse sur un an de respectivement de -22,0% et -4,1%, ce grâce à la vente ou l'allègement de sociétés lourdement émettrices telles que Accor, Total ou Eni. De plus, pour tout nouvel investissement, nous vérifions l'impact carbone sur le portefeuille.

**CM-AM EQUILIBRE INTERNATIONAL ET CM-AM DYNAMIQUE INTERNATIONAL**

Les fonds respectent les politiques d'exclusions sectorielles mises en place pour le charbon, les armes controversées et plus récemment les hydrocarbures. L'objectif d'une poursuite de la réduction de l'empreinte carbone a été poursuivi, notamment au biais d'une interdiction des ETF sur le secteur Oil & Gaz.

**CM-AM CONVICTIONS EURO**

Le fonds respecte les politiques d'exclusions sectorielles mises en place pour le charbon et les hydrocarbures par Crédit Mutuel Asset Management. L'objectif d'une poursuite de la réduction de l'empreinte carbone a été poursuivi, notamment par l'allègement de sociétés lourdement émettrices telles que TotalEnergies, Repsol ou Eni.



## LES ÉVENTUELLES ACTIONS DE SUIVI DES RÉSULTATS ET DES CHANGEMENTS INTERVENUS

La gestion des risques encadre le suivi des engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre au travers de contrôle dédiés de premier et second niveau pour l'exercice 2022.

Afin de s'assurer du respect des listes d'interdictions définies par le Comité RSE pour la politique sectorielle Charbon, Crédit Mutuel Asset Management a mis en place des contrôles pré-trade et post-trade sur les investissements réalisés.

### Pré-trade

#### Objectifs :

- Limiter les risques opérationnels et de non-conformité liés à l'achat de valeurs interdites, l'objectif est de mettre en place un contrôle pré-trade permettant de contrôler les ordres d'achat sur les valeurs interdites.
- Contrôler les ordres d'achat sur les valeurs interdites, tout en laissant la possibilité au gérant de demander une « dérogation » auprès des responsables de pôle de gestion afin de gérer les éventuelles erreurs de référentiels. Ce dispositif de vérification pré-trade se décline au sein de Crédit Mutuel Asset Management en fonction des outils utilisés.

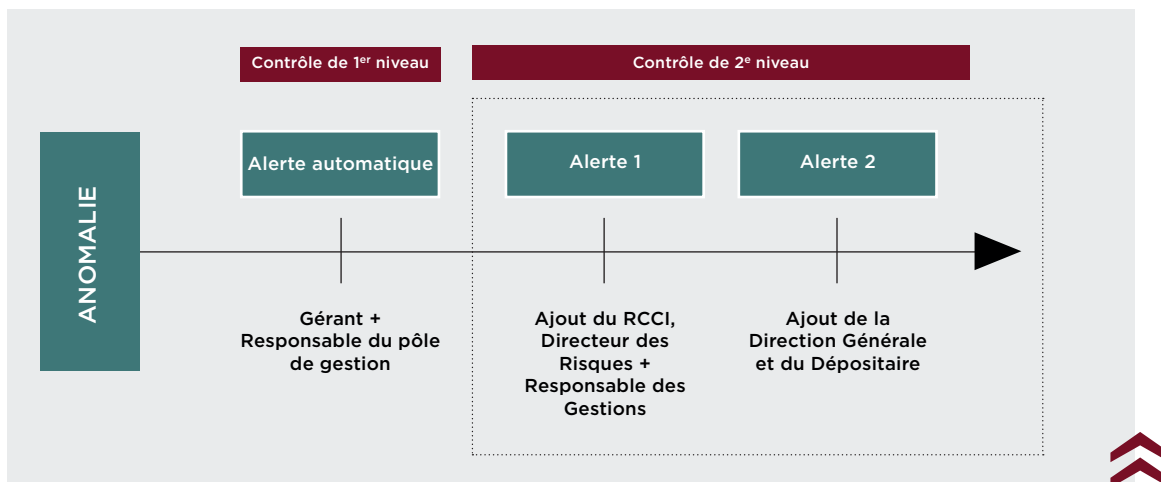
### Post-trade

#### Objectifs :

- En complément du dispositif de surveillance pré-trade, des contrôles post-trade ont été mis en place au sein de la Direction des Risques afin d'appréhender les cas de non-conformité liés à l'achat de valeurs interdites.
- L'objectif du dispositif est de mettre en place des règles automatisées permettant de signaler et alerter les gestions sur les valeurs interdites détenues sur les fonds du périmètre concerné par les politiques sectorielles.

## APPLICATION

- Les émetteurs interdits sont paramétrés dans l'outil de suivi des ratios réglementaires et statutaires de Crédit Mutuel Asset Management.
- Le dispositif de réaction aux anomalies de ratios est appliqué aux politiques sectorielles. Si l'anomalie détectée est avérée, le contrôle permanent de Crédit Mutuel Asset Management escalade les alertes à partir de la deuxième semaine d'anomalie constatée et jusqu'à sa régularisation.



Les alertes 1 et 2 sont envoyées aux différents interlocuteurs concernés au sein des gestions et des directions de contrôle. L'alerte 2 permet également de saisir la direction de Crédit Mutuel Asset Management afin de prendre les mesures nécessaires à la régularisation de l'anomalie.

Cette procédure d'escalade s'avère être un pan de la prise en compte du risque de durabilité par les gestions et la direction.

## PÉRIMÈTRE

Ce dispositif s'applique aux fonds des sociétés de gestion suivants :

- Crédit Mutuel Asset Management,
- Crédit Mutuel Gestion (actifs en délégation de gestion),
- Dubly Transatlantique Gestion (actifs en délégation de gestion).

Deux types de fonds sont exclus du champ d'application des règles paramétrées :

- Les fonds indiciels,
- Les fonds à formule créés avant novembre 2019.

## LA FRÉQUENCE DE L'ÉVALUATION, LES DATES PRÉVISIONNELLES DE MISE À JOUR ET LES FACTEURS D'ÉVOLUTION PERTINENTS RETENUS

A minima, l'évaluation se fait à un rythme annuel et les facteurs d'évolution s'inscriront lors de la révision du plan du groupe, soit fin 2023.



7.

# INFORMATIONS

SUR LA STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC  
LES OBJECTIFS DE LONG TERME  
LIÉS A LA BIODIVERSITÉ



## **MESURE DU RESPECT DES OBJECTIFS FIGURANT DANS LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ADOPTÉE LE 5 JUIN 1992**

La Convention sur la diversité biologique (CDB) est un traité international juridiquement contraignant qui a trois principaux objectifs :

- La conservation de la diversité biologique,
- L'utilisation durable de la diversité biologique et
- Le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

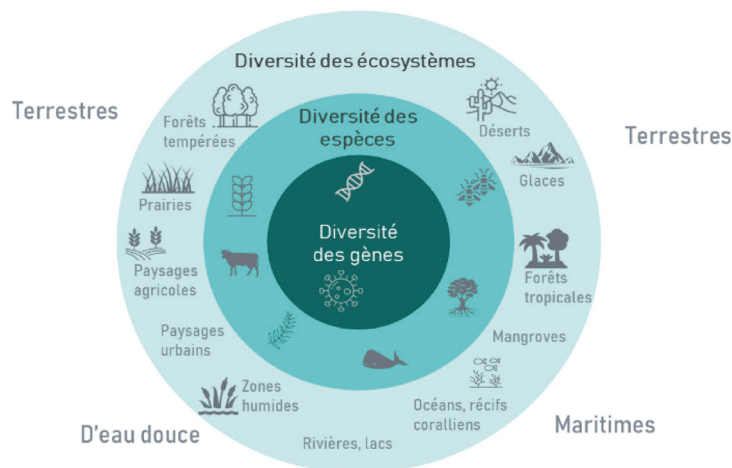
Son but général est d'encourager des mesures qui conduiront à un avenir durable sur tous les niveaux de la diversité biologique (écosystèmes, espèces et ressources génétiques). Pour rappel, la Convention a été ouverte à la signature le 5 juin 1992 lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, souvent appelée le « Sommet de la Terre » de Rio. Elle compte, à ce jour, 196 Parties.

On estime que trois risques sont liés à la réduction du capital naturel pour les entreprises :

- Le risque physique (impacts)
- Le risque de transition (politiques, réglementations, technologies, habitudes de consommation...)
- Le risque de responsabilité (risques de crédit, de marché, de liquidité...).

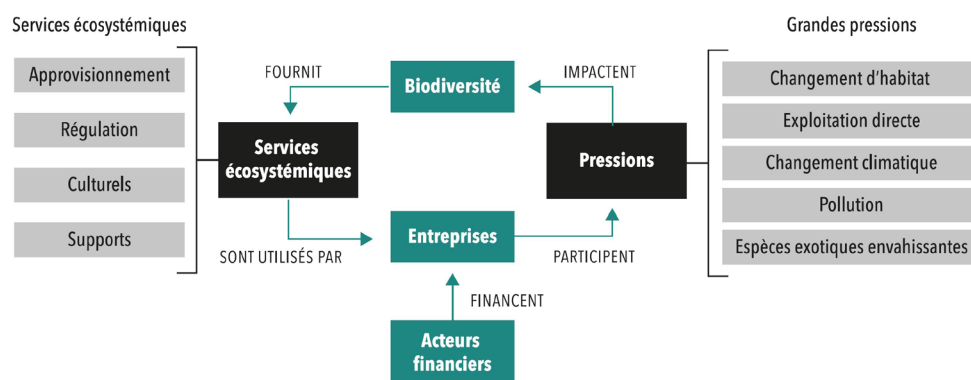
## BIODIVERSITÉ OU DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

La biodiversité désigne l'ensemble des êtres vivants, ainsi que les écosystèmes dans lesquels ils vivent, et englobe les interactions des espèces entre elles et leurs milieux. 75 % de la surface terrestre est significativement altérée et le coût annuel résultant de la dégradation du fonctionnement des écosystèmes atteint 5 000 milliards de dollars.



Source : I-Care - Les trois échelles de la biodiversité

La difficulté est de capturer les impacts les plus matériels des entreprises par secteur et de leur chaîne de valeur sur les écosystèmes. L'historique des données est récent et de qualité faible. Les métriques sont plus simples pour calculer les conséquences du réchauffement climatique (GES) et de plus, la biodiversité est un sujet transverse, local et volatil.



Source : I Care - Liens entre biodiversité et activités économiques

Le niveau de complexité par rapport à l'empreinte climat (température) est donc supérieur sur l'analyse et la mesure d'impacts (nombre d'espèces, diversité génétique, relation entre espèces au sein des écosystèmes...). **Et le vivant s'adaptant aux changements, il est difficile de faire des prédictions.**

In fine, il est plus coûteux de restaurer la biodiversité que de la conserver, car il existe une mémoire même si le problème est résolu.



## RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ET BIODIVERSITÉ INTRINSÈQUEMENT LIÉS

Nous rappellerons qu'il faut aborder le changement climatique et la préservation de la biodiversité ensemble ; en effet les 2 thématiques constituent un même combat selon les 2 organismes scientifiques que sont le GIEC et l'IPBES. Il convient d'analyser l'impact de l'un sur l'autre y compris dans les solutions respectives car certaines peuvent se nuire l'une l'autre (par exemple, la compensation carbone et la plantation d'arbres sur une monoculture plus fragile que les forêts existantes ou exploitation de métaux rares pour renouvelables sur la biodiversité...).



## NOTION DE DOUBLE MATÉRIALITÉ

La notion de double matérialité s'impose également dans la conception du cadre de reporting. Il s'agit d'évaluer à la fois :

- La contribution et l'impact de l'activité de l'entreprise, dans laquelle l'investissement a été réalisé, sur la biodiversité,
- La manière dont les enjeux de biodiversité peuvent impacter l'activité de cette entreprise, et si cela est lié au périmètre (secteur ou zone géographique).

**Rappelons néanmoins que la transformation positive fondamentale des 3 systèmes socio-économiques identifiés** par New Nature Economy du Forum économique mondial (à savoir l'utilisation de l'alimentation, des terres et des océans ; les infrastructures et l'environnement bâti ; et les industries extractives et énergétiques) **représente potentiellement 10 000 milliards de dollars de nouvelles opportunités économiques d'ici 2030.**

## AINSI...

Ainsi **Crédit Mutuel Asset Management entend se conformer**, pour l'ensemble de ses investissements concernés, à respecter les objectifs mondiaux primordiaux en matière de biodiversité pour 2050. Ceux-ci visent à ce que tous les écosystèmes de la planète soient restaurés, résilients et protégés de manière adéquate.

**Ambitieux pour 2030, ces objectifs, conformes aux engagements pris par l'UE dans le cadre de sa stratégie en faveur de la biodiversité, doivent permettre la protection d'au moins 30 % des terres et 30 % des mers à l'échelle mondiale et l'utilisation et la gestion durables des 70 % restants.**

De même un partage juste et équitable des bénéfices de l'utilisation des ressources génétiques liées à la biodiversité et un principe d'égalité, fondé sur **une approche inclusive avec la participation de toutes les parties prenantes et des peuples autochtones, sont attendus.**

Enfin ces objectifs s'inscrivent dans le programme de la Commission Européenne de la restauration, la résilience et la protection adéquate de tous les écosystèmes de la planète d'ici à 2050.



Nouvellement intégré dans la réflexion globale RSE du groupe, Crédit Mutuel Asset Management a adressé l'alignement des investissements avec les objectifs biodiversité des COP via :

- **Une participation active aux initiatives internationales** comme Finance for Biodiversity Pledge ou encore Business for Nature dès 2022
- **L'adoption d'un modèle d'analyse et de mesure promouvant une méthodologie** de place transparente, permettant la prise en compte de toutes les classes d'actifs avec un taux de couverture le plus large possible au cours de l'exercice 2023 (contractualisation effective)
- Un suivi de l'ensemble de la chaîne de valeur soit les scope 1, 2 et 3 dès contractualisation de l'outil sélectionné en 2023

# LA CONTRIBUTION À LA RÉDUCTION DES PRINCIPALES PRESSIONS ET IMPACTS SUR LA BIODIVERSITÉ

Gestionnaire d'actifs, Crédit Mutuel Asset Management entend jouer un rôle clé dans la lutte contre l'érosion de la biodiversité et le maintien du capital naturel.

Ainsi, il souhaite agir sur l'orientation des capitaux favorisant la protection de la biodiversité en gérant des fonds contribuant aux solutions pour des impacts positifs sur la biodiversité ou bien en intégrant des critères biodiversité dans la démarche de sélection de leurs investissements généralistes.

Ces démarches vont nécessiter la mobilisation d'outils d'analyse (1) encore en développement, à même d'intégrer des informations spécifiques sur le capital naturel, permettant de mieux identifier et suivre les impacts biodiversité des portefeuilles d'investissement. Enfin, le dialogue actionnarial (2), mis en place de longue date au sein de l'entité de gestion, doit également rendre possible l'accompagnement des entreprises sur ce sujet.

**1. Pour la partie analyse,** et en accord avec ses attentes décrites précédemment, Crédit Mutuel Asset Management est en train de mettre en œuvre un outil de mesure BIA - GBS ou Biodiversity Impact Analytics - Global Biodiversity Score, permettant l'étude de la contribution des activités économiques aux pressions sur la biodiversité afin d'en déduire les impacts sur celle-ci.

La méthodologie du GBS se base sur le cadre de l'Analyse du Cycle de Vie (ACV), notamment en mobilisant EXIOBASE pour les liens entre les activités et les pressions, et GLOBIO pour les liens entre les pressions et les impacts. L'outil utilise également une approche hybride en intégrant des données réelles pour tirer parti des meilleures données disponibles à chaque étape de l'évaluation. Des données sur les achats ou liées à des pressions (changements d'affectation des sols, émissions de gaz à effet de serre) peuvent ainsi être utilisées pour affiner les évaluations. En l'absence de données précises, un calcul par défaut évalue les impacts à partir de données financières (chiffres d'affaires).

Cette approche devrait être mise en place au cours de l'exercice 2022 avec l'aide d'un fournisseur de données climatiques et de biodiversité.

Le GBS évalue les impacts en MSA.km<sup>2</sup>, la fraction de l'intégrité de la biodiversité perdue sur une surface donnée. Le MSA (Abondance moyenne des espèces, ou Mean Species Abundance) fonctionne comme un pourcentage de biodiversité « vierge » restante et peut caractériser soit un état, soit un impact.

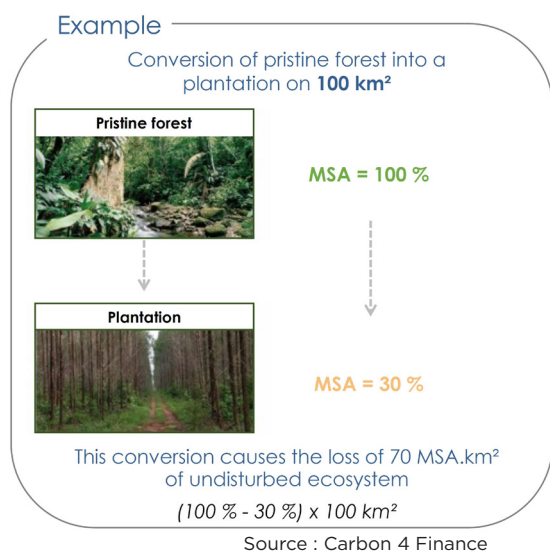
Le GBS utilise le cadre complet des scopes pour prendre en compte les impacts tout au long de la chaîne de valeur et comptabilise séparément les impacts statiques (permanents) et dynamiques (supplémentaires ou anthropiques).

Les différentes pressions retenues sur respectivement le terrestre et l'eau sont :

- « Dynamiques » soit le changement d'affectation des sols comme principale source de pression sur les écosystèmes terrestres et l'exploitation des ressources comme l'eau consommée (mines, pétrole et surtout agriculture) ;
- « Statiques » soit le réchauffement climatique et les différents types de pollution. À noter que le milieu marin et les espèces envahissantes ne seront pas couverts par l'outil.

Ainsi, 4 compartiments d'impacts sont agrégés en un seul score dans MSAppb\* (principes : expression des impacts statiques en équivalents dynamiques et rétablissement de l'écosystème estimé à 50 ans en moyenne. En un an, les impacts statiques peuvent être considérés comme une occasion manquée de rétablissement de la biodiversité estimée à un cinquième de l'impact statique).

L'outil GBS utilise la métrique MSA qui évalue l'intégrité écologique des écosystèmes sur une échelle de 0 % à 100 %, soit la somme des impacts terrestre et aquatique à laquelle est rajoutée la somme des impacts statiques (coût d'opportunité) et celle des impacts dynamiques (impact 100 %).



Les applications envisagées vont permettre dans un premier temps le calcul de l'empreinte d'un portefeuille d'actifs financiers au travers de l'empreinte biodiversité des entreprises détenues dans leur globalité, y compris l'empreinte le long de la chaîne de valeur. **Ce travail contribuera à la recherche et sélection des entreprises les plus respectueuses de la biodiversité.**

**2. Cependant,** la difficulté d'avoir une analyse au niveau de chaque entité et de pouvoir analyser leurs objectifs sur la biodiversité résulte à date **d'une forte volatilité dans les mesures. Crédit Mutuel Asset Management inscrit donc également un effort de pédagogie et de transparence sur les méthodologies de mesure d'empreinte retenues au travers de son engagement actionnarial avec les entreprises** (restrictions sur les secteurs des pesticides, OGM, déforestation..., changement du choix d'approvisionnement en matériaux, de pratiques de production, de l'écoconception, de l'utilisation des sols selon les températures, des aménagements...).

## L'INDICATEUR D'EMPREINTE BIODIVERSITÉ

Comme vu ci-dessus, la mesure de l'empreinte biodiversité sera mise en place en 2023. Elle concernera les OPC de plus de 500 M€ dans un premier temps et s'étendra aux autres ensuite. Les outils d'analyse sont en cours de contractualisation. Encore peu communiquées par les émetteurs, les données sont estimées par modélisation à partir de moyennes de secteur.

8.

# INFORMATIONS

## SUR LES DÉMARCHES DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG DANS LA GESTION DES RISQUES

### **Dispositif général de contrôle et de maîtrise des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, lequel est dupliqué au sein de Crédit Mutuel Asset Management**

- Le dispositif de gestion des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'articule autour de trois lignes de défense : la ligne opérationnelle, celle regroupant les fonctions relatives à la gestion des Risques et celle de l'audit interne.
- L'organisation du dispositif de contrôle du groupe est conforme aux obligations réglementaires avec les trois fonctions requises : le contrôle permanent et la conformité repris au sein de la Direction des Risques et le contrôle périodique.

### **Le dispositif de contrôle s'organise en plusieurs niveaux de contrôle**

- Des contrôles de 1er niveau, opérationnels ou hiérarchiques : une surveillance permanente et opérationnelle est effectuée par les collaborateurs des différentes entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale,
- Des contrôles de 2d niveau : réalisés par les contrôleurs internes dédiés à cette fonction au sein de chaque structure ; à ce niveau est également assurée la supervision des contrôles opérationnels ou hiérarchiques.
- Le 3ème niveau est assuré par l'Inspection Générale du Groupe (Délégation de cette fonction pour Crédit Mutuel Asset Management).





## LE PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES ESG

Au sein de Crédit Mutuel Asset Management, le dispositif d'intégration du risque de durabilité s'articule autour des 6 volets suivants :

La cartographie des risques de Crédit Mutuel Asset Management intègre ces piliers afin d'identifier les axes d'atténuation des risques ESG. Ces axes identifiés au sein de la cartographie sont :

- Politiques sectorielles
- Controverses
- Labels
- Intégration ESG
- Politique de vote et dialogue actionnarial
- Politique de rémunération interne
- Climat / Empreinte carbone (Art 29 LEC)
- Biodiversité (Art 29 LEC)
- Principales incidences négatives (SFDR)



Des contrôles identifiés et adaptés à ces axes d'atténuation viennent compléter le plan de contrôle existant. Ceux-ci se déclinent de la manière suivante :

- Les travaux de contrôle de 1er et 2nd niveau sont déposés sur un outil de restitution des contrôles.
- Une supervision des contrôles de premier niveau est réalisée par le contrôle permanent de Crédit Mutuel Asset Management (obligation de superviser à minima 25% des tâches de contrôle de 1er niveau à fréquence mensuelle).
- Une supervision des contrôles de second niveau est réalisée par les lignes fonctionnelles « contrôle permanent » et « conformité » de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Les typologies de tâches de contrôle de premier niveau mises en place pour couvrir les risques de durabilité sont au nombre de 25 (16 en 2021).

Les typologies de tâches de contrôle de second niveau mises en place pour couvrir les risques de durabilité sont au nombre de 31 (17 en 2021).


En complément, face à ces risques, Crédit Mutuel Asset Management a mis en place des actions de réduction des risques. Ces actions sont suivies par la Direction au travers notamment d'un cadre d'appétence aux risques mis en place en 2022 (avec la mise en place de seuils d'alertes et de seuils limites). Ce cadre reprend 7 familles de risques dont la durabilité qui intègre ces seuils sur les politiques sectorielles.

Par ailleurs, la gestion des risques de durabilité est décrite dans la Politique d'intégration des risques de durabilité, conformément à l'article 3 du SFDR, publiée sur le site de Crédit Mutuel Asset Management :

**SFDR - Article 3 - Document PDF | Crédit Mutuel Asset Management - Non professionnels (creditmutuel-am.eu)**

## LES PRINCIPAUX RISQUES ESG

Crédit Mutuel Asset a retenu plusieurs grandes familles de risques telles que présentées dans le tableau :



<b>Risques Climatiques</b>	Risques physiques Risques de transition
<b>Risques Intégration ESG</b>	Risques de régulation Risques opérationnels Risques réputationnels
<b>Risque de non-conformité</b>	Risques de non mise en œuvre des évolutions réglementaires introduites par les règlements, directives européennes (AMF 2020-03, Taxonomie, SFRD,...)

L'accord de Paris, signé à l'occasion de la COP21 tenue à Paris en Décembre 2015 représente un cadre ambitieux dans l'optique de lutte contre le réchauffement climatique en intensifiant les actions et les investissements nécessaires afin de transitionner vers une économie bas carbone.

L'objectif central de l'accord est de maintenir l'augmentation de la température mondiale à un niveau bien inférieur à 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, tout en déployant les efforts nécessaires pour limiter le réchauffement à 1.5°C. Il est également question d'augmenter la résilience des pays face aux impacts du changement climatique et de rendre les flux financiers compatibles avec un faible niveau d'émissions de GES. La neutralité carbone représente un des principaux piliers de l'Accord en vue d'atteindre l'objectif de température ; Les Parties prenantes tentent de parvenir au plafonnement mondial des émissions de gaz à effet de serre dans les plus brefs délais, et à parvenir à un équilibre entre les émissions anthropiques par les sources et les absorptions anthropiques par les puits de gaz à effet de serre.

La concrétisation de ces objectifs devra passer par une réorientation des ressources financières afin de financer la transition vers une économie bas carbone, le développement de nouvelles technologies, et un renforcement des capacités. L'Accord exige ainsi à tous les pays signataires, de déployer tous les efforts nécessaires pour présenter des « contributions déterminées au niveau national (CDN) » (en anglais : Nationally Determined Contributions), de continuer à renforcer ce dispositif dans les années à venir, et à prendre les mesures nécessaires pour y parvenir. Néanmoins, plusieurs scénarios visant à modéliser l'impact des CDN sur le climat, montrent qu'elles ne permettraient pas, dans leurs états actuels, de limiter le réchauffement climatique en deçà de 2°C.

L'utilisation des tests de sensibilité climatiques pour comprendre les risques et opportunités climatiques auxquels sont exposés les entreprises est un exercice relativement récent. L'intérêt de cet exercice, préconisé par la TCFD (Task Force on Climate Related Financial Disclosures), est d'analyser l'impact de différents scénarios d'évolution de nos sociétés sur l'activité d'une entreprise.

Cette contrainte peut s'exprimer soit à travers les risques physiques liés à l'augmentation des températures, soit à travers des risques de transition liés au respect d'une trajectoire 2°C.

La TCFD a donc divisé les risques climatiques en deux catégories : les risques de transition et les risques physiques.

## Risques physiques

Les risques physiques résultent de l'exposition à des impacts physiques directement causés par le changement climatique. Ils peuvent être induits par des événements (aigus) ou des changements à plus long terme (chroniques).

- Risques aigus : Il s'agit des risques induits par des événements climatiques extrêmes (cyclones, ouragans, inondations...) dont la gravité est accrue. Ils peuvent causer des dommages sur les installations, réductions des capacités de production...
- Risques chroniques : Élévation du niveau de la mer, vague de chaleur répétée, disparition dLes risques physiques chroniques sont induits par des changements à plus long terme des régimes climatiques : précipitations importantes, augmentation des températures moyennes (vagues de canicules fréquentes, augmentation des niveaux des mers...)

## Risques de transition

Les risques de transition correspondent aux conséquences économiques entraînées par la mise en place d'une transition vers une économie bas carbone, transition qui passera par des changements réglementaires, politiques et technologiques. Selon le degré et la rapidité de matérialisation de ces risques, les entreprises seraient confrontées à des impacts financiers et à des risques réputationnels. Parmi les canaux de transmission des risques de transition, on peut citer :

### Réglementations

- Coûts du carbone : Augmentation des prix des émissions de GES
- Augmentation des obligations de reporting
- Réglementations plus strictes sur les services et produits existants

### Marchés

- Changements des comportements des consommateurs
- Incertitudes des signaux de marché
- Augmentation du coût des matières premières

### Technologies

- Substitution des produits et services existants par des options moins émissives
- Investissements infructueux dans de nouvelles technologies
- Coûts de développement de nouvelles technologies bas-carbone

### Réputation

- Changement des habitudes des consommateurs
- Stigmatisation d'un secteur...

### Risque de régulation

Il a pour origine le manque de données ESG dans l'univers d'investissement émetteurs : si la sélection d'un fournisseur de données ESG adapté aux caractéristiques de la société de gestion est un préalable, le contrôle portera sur le ratio d'émetteurs couverts par la notation ESG au niveau de l'univers global émetteurs et pour chaque fonds sous gestion. Ce contrôle permet également de se couvrir contre le risque commercial qui découle lui aussi du manque de couverture ESG de l'univers d'investissement.

### Risque opérationnel

Il est lié au modèle de notation développé par la société de gestion : il s'agit de s'assurer qu'à chaque étape du processus de notation, le modèle est capable de produire des notes ESG cohérentes, y compris dans des conditions anormales : par exemple en l'absence de certaines données fournisseurs. Le contrôle portera donc sur la cohérence des résultats produits par le modèle de notation dans divers scénarios.

### Risque réputationnel

Il est difficile à appréhender : au-delà du simple suivi des controverses, différents types de contrôles pourront néanmoins contribuer à réduire ce risque. Du point de vue quantitatif, il s'agit de contrôler les écarts de score ESG trop importants entre plusieurs fournisseurs de données pour un même émetteur – ce qui implique d'avoir plusieurs fournisseurs de données ESG. Au niveau émetteur, il apparaît pertinent de contrôler que la note ESG est obtenue en favorisant les points de données quantitatifs fournissant des informations sur les réalisations passées de l'émetteur plutôt que des indicateurs qualitatifs tels que l'existence de politiques et objectifs futurs. Enfin, un contrôle qualitatif sur les émetteurs bien notés permettra d'identifier les émetteurs à risque fournissant beaucoup de données parce qu'ils en ont les moyens, ou pour contrebalancer une mauvaise performance ESG sur un sujet spécifique.



## LE RESPECT DES CRITERES METHODOLOGIQUES

La méthodologie retenue au sein de Crédit Mutuel Asset Management pour conduire l'analyse des scénarios climatiques est celle fournie par le prestataire ISS ESG. Cette méthodologie, dont l'analyse s'étend jusqu'à 2050, a pour but d'estimer l'impact financier des risques et opportunités climatiques sur les émetteurs, notamment à travers la métrique Climate Value at Risk (CVaR), qui est déclinée en VaR de transition, et en VaR physique. L'analyse des risques climatiques porte sur les titres vifs d'entreprises.

### RISQUES DE TRANSITION

L'analyse des potentiels risques de transition est basée sur deux scénarios de référence publiés par l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) :

- Sustainable Development Scenario (SDS) - 1.65°C
- Net Zero 2050 (NZE2050) - 1.5°C

Le réchauffement climatique induit dans les deux scénarios illustre des niveaux de risques de transition élevés et leur sélection est compatible avec les recommandations de la TCFD d'inclure un scénario 2°C ou inférieur.

L'estimation de l'impact des risques et opportunités de transition prennent en compte les canaux de transmission suivants :

- Risques réglementaires : à travers les coûts supplémentaires que pourraient connaître les entreprises suite à l'évolution de l'environnement réglementaire. Les différents risques réglementaires (taxe carbone, systèmes d'échanges de quota d'émissions ou encore des restrictions sur les émissions) sont souvent schématisés via le « prix/coût carbone ».
- Risques de marché : est considéré via l'intégration des prix carbone par région ou pays, en appliquant les données de chaque scénario aux émissions scope 1&2, en cohérence avec l'approche de l'AIE. Les entreprises fortement émettrices avec une demande relativement inélastique pourraient théoriquement incomber une partie des coûts carbone supplémentaires à leurs contreparties. L'approche d'ISS reflète cela, puisqu'une proportion des coûts carbone du secteur « Génération d'électricité » est répercutée sur le scope 2 des entreprises d'autres secteurs.
- Risques technologiques : incluent les changements potentiels de la demande pour les technologies bas carbone par rapport aux technologies fossiles. Les taux de croissance annuels entre 2020 et 2050 de la production d'énergie issus des projections de l'AIE dans chaque scénario NZE2050 et SDS sont utilisés comme approximation des impacts sur la demande, liés aux risques technologiques.

La VaR de transition d'un émetteur, issue de la modélisation ISS ESG, estime la variation de prix de l'action de l'émetteur après la prise en compte des risques et opportunités liés à la transition. Une VaR positive indique un impact négatif sur le prix de l'action, et une VaR négative indique un impact positif sur ce dernier.

## RISQUES PHYSIQUES

ISS ESG mesure l'exposition des entreprises aux risques physiques en simulant l'impact de différents aléas climatiques sur les coûts et les revenus de la société, en se basant sur son empreinte géographique (localisation des actifs physiques et/ou des revenus). Les risques physiques peuvent avoir un impact financier sur une entreprise tant au niveau opérationnel qu'au niveau du marché. L'analyse permet d'estimer l'impact financier actuel et futur émanant de l'exposition des émetteurs aux risques de marché et aux risques opérationnels.

Les risques opérationnels sont quantifiés en prenant en compte les coûts liés aux réparations des actifs endommagés ainsi que la perte de revenus liés aux interruptions de l'activité de l'entreprise.

Les risques de marché quantifient la part des revenus à risque de l'entreprise en raison des effets macro-économiques des risques physiques, notamment sur le PIB des pays. Les variations annuelles du PIB dues au changement climatique sont modélisées en prenant en compte l'impact de la composante chronique des inondations côtières, les sécheresses et les vagues de chaleur.

L'évaluation des risques futurs est basée sur les conditions climatiques issues de deux scénarios issus du 5ème rapport d'évaluation du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) développés selon la trajectoire représentative de concentration de GES :

- Scénario probable : RCP 4.5, scénario qui prédit un réchauffement entre 1,7° et 3,2°C d'ici 2100
- Scénario catastrophe : RCP 8.5, scénario qui prédit un réchauffement entre 3,2° et 5,4°C d'ici 2100



Les aléas climatiques utilisés dans l'analyse ISS ESG des risques physiques sont au nombre de 6, couvrant les aléas dont les impacts sont les plus importants en termes de coûts des dommages et dont la potentielle sévérité pourrait substantiellement causer des dégâts pour les entreprises.

### Risques chroniques

- Vagues de chaleur
- Sécheresse
- Inondations côtières

### Risques aigus

- Cyclones tropiques
- Inondations des rivières
- Incendies

Il est à noter que la VaR de transition, ainsi que la VaR physique, sont basées sur un modèle « Action ». Ainsi, les résultats de la VaR ne devraient pas être interprétés comme un impact sur le prix d'une obligation, mais plutôt sur le prix de l'action de l'émetteur. Cette métrique reste néanmoins un bon indicateur sur l'exposition d'une entreprise aux risques de transition et physiques.

Des développements futurs pourraient avoir lieu pour mesurer directement l'impact des risques climatiques sur la valorisation des instruments de taux et pallier cette limite méthodologique. De tels développements auront certainement des impacts sur l'évolution des métriques publiées ci-après, dans la mesure où les actions ne sont pas impactées de la même manière que les instruments de taux par les risques climatiques.

## LA FRÉQUENCE DE REVUE DU CADRE DE LA GESTION DES RISQUES

Le cadre de la gestion des risques (Politique de gestion des risques, la cartographie des risques et le plan de contrôle) est revu systématiquement et globalement à fréquence annuelle. Cependant, ce cadre évolue également au fur et à mesure des avancées des chantiers en lien avec l'ESG et notamment la mise en place des indicateurs climatiques et de biodiversité au sein de Crédit Mutuel Asset Management.

Au niveau du cadre d'appétence aux risques, les listes des risques et indicateurs permettant de suivre les risques sont revues au moins annuellement au sein de Crédit Mutuel Asset Management, par la Direction des Risques et la Direction Financière. Elles sont présentées pour validation au Comité des Risques de Crédit Mutuel Asset Management, aux dirigeants effectifs ainsi qu'au Conseil d'Administration.



## LE PLAN D'ACTION VISANT À REDUIRE L'EXPOSITION AUX PRINCIPAUX RISQUES

Au titre de 2022, sur la thématique de Durabilité, des plans d'actions visant à accompagner le déploiement des nouvelles obligations réglementaires ou à réduire les risques ont été définis :

- Renforcement du plan de contrôle de second niveau sur la base de notation ESG. Granularité renforcée des contrôles sur la méthodologie ESG et sur le prestataire de données.
- Contrôles de 1er niveau déployés au niveau des mesures des empreintes carbone des portefeuilles et de l'entité en complément des contrôles de second niveau.
- Renforcement des contrôles pré-trade sur les politiques sectorielles et les controverses.
- Lancement du chantier sur la mise en place des stress tests climatiques.
- Mise en place d'un cadre appétence aux risques intégrant les risques extra-financiers.
- Création d'un groupe de travail spécifique devant définir la notion d'Investissement Durable SFDR.
- Revue des classifications SFDR des fonds article 9 suite aux travaux sur l'Investissement Durable SFDR.
- Etude et revue de la méthodologie de notation ESG afin d'intégrer au mieux tout le périmètre des investissements (dont les petites et moyennes capitalisations).
- Changement de prestataire sur les données Carbone afin d'améliorer la qualité et la couverture des indicateurs.

## ESTIMATION DES IMPACTS FINANCIERS DES RISQUES ESG

### Quantification des Risques climatiques

L'encours des émetteurs couverts par l'analyse des risques climatiques est de 43,09 milliards d'euros, représentant 72,8% de l'actif total.

Selon la méthodologie ISS ESG, dans un scénario NZE dont la hausse des températures est limitée à 1.5°C, la VaR climatique totale du portefeuille global est estimée à 1 487,35 millions d'euros. Il est donc considéré que l'encours couvert du portefeuille global pourrait perdre jusqu'à 3,5% d'ici 2050 de sa valeur.

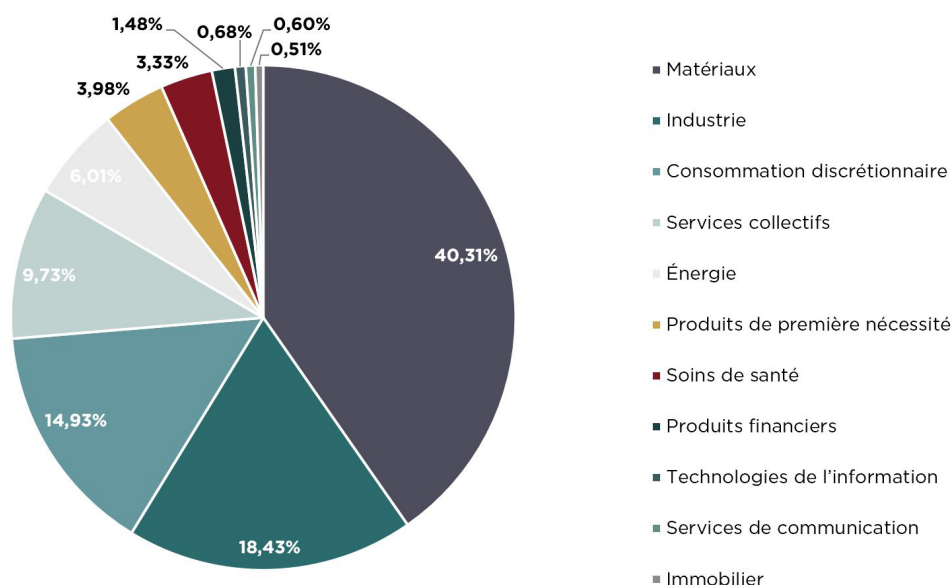
Pour rappel, ces estimations sont basées sur l'hypothèse que l'ensemble des encours sont investis en actions des entreprises.

		Couverture	Valeur à Risque	Valeur à Risque
		% **	€	%
<b>Risque de transition</b>	NZE (+1,5°C)	74,06%	1 347 352 912	3,1%
	SDS (+1.65°C)		1 186 096 045	2,8%
<b>Risque Physique</b>	Scénario probable	73,45%	140 000 048	0,3%
	Scénario catastrophe		220 000 402	0,5%
<b>Risque Total*</b>	NZE (+1,5°C)		1 487 352 960	3,5%
	SDS (+1.65°C)		1 326 096 093	3,1%

\*Le scénario de risque physique « probable » RCP4.5 est utilisé pour agréger la valeur à risque climatique totale.

\*\* la couverture et la VaR en % sont calculées sur la base des encours couverts.

Le secteur des « Matériaux » est le plus exposé aux risques de transition, représentant à lui seul 40% de la VaR de transition du portefeuille global, suivi des secteurs « Industrie » et « Consommation discrétionnaire ».

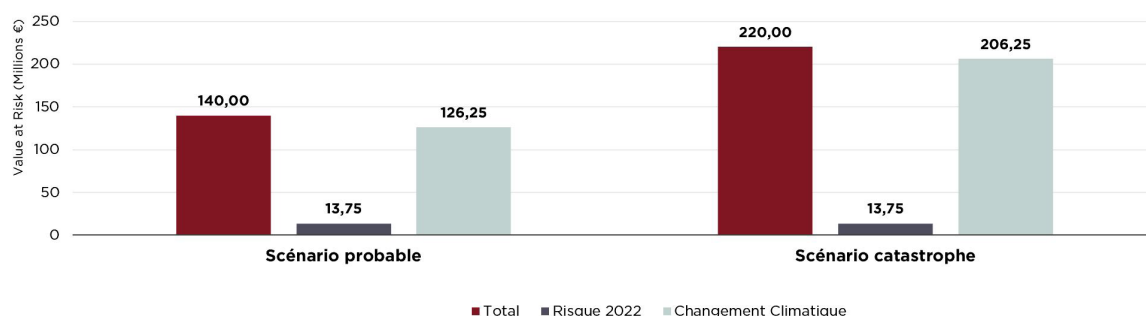




Le tableau suivant met en évidence les 10 émetteurs ayant la VaR de transition la plus élevée, en mettant en perspective la contribution de chacun de ces émetteurs à la VaR de transition totale, ainsi que la VaR moyenne du secteur d'appartenance (classification GICS).

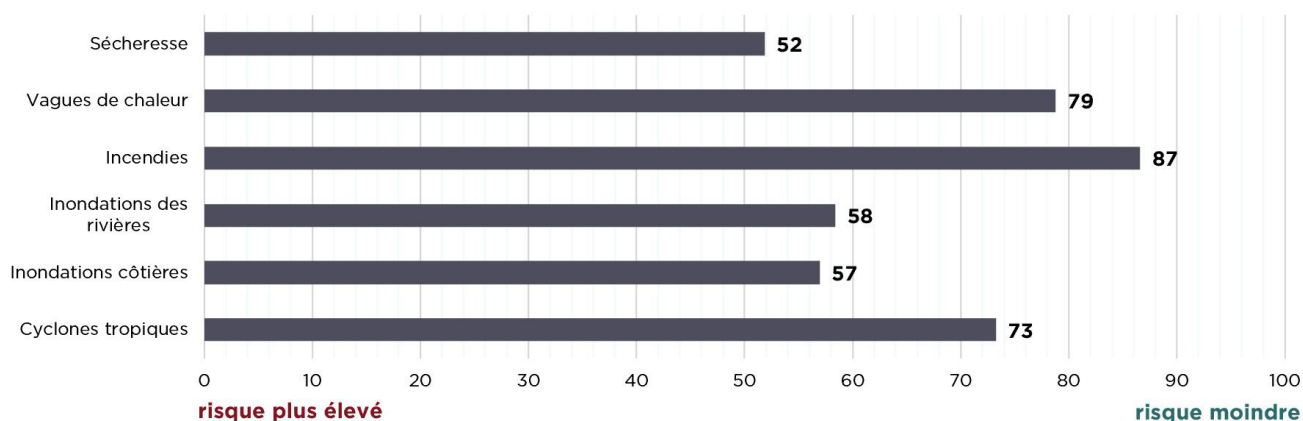
Emetteur	Poids	Secteur	VaR de transition	Contribution à la VaR du portefeuille %	VaR sectorielle
<b>Veolia Environnement SA</b>	0,25%	Services collectifs	100,00%	7,9%	23,98%
<b>ArcelorMittal SA</b>	0,06%	Matériaux	100,00%	1,9%	43,75%
<b>CRH plc</b>	0,04%	Matériaux	100,00%	1,3%	43,75%
<b>Thyssenkrupp AG</b>	0,02%	Matériaux	100,00%	0,7%	43,75%
<b>Imerys SA</b>	0,02%	Matériaux	100,00%	0,6%	43,75%
<b>Eramet SA</b>	0,01%	Matériaux	100,00%	0,5%	43,75%
<b>O-I Glass, Inc.</b>	0,01%	Matériaux	100,00%	0,4%	43,75%
<b>Calibre Mining Corp.</b>	0,01%	Matériaux	100,00%	0,3%	43,75%
<b>Fleury Michon SA</b>	0,01%	Produits de première nécessité	100,00%	0,2%	9,07%
<b>Holcim Ltd.</b>	0,01%	Matériaux	100,00%	0,2%	43,75%

L'impact des risques physiques d'ici 2050 sur le portefeuille peuvent émaner des niveaux de risques actuels (risque 2022) ainsi que des aléas causés par le changement climatique. La solution ISS ESG permet d'établir cette distinction. Ainsi et selon cette méthodologie, la VaR physique du portefeuille global dans le scénario probable est de 140 Millions €, dont 14 Millions émanant des niveaux de risques actuels, et 126 Millions liés aux risques à venir en raison du changement climatique.



Le graphique suivant permet de distinguer les aléas auxquels le portefeuille global est le plus exposé à travers des scores de risque physique allant de 0 (risque élevé) à 100 (risque faible). Le score reflète le niveau de risque financier auquel l'émetteur est exposé relativement à son secteur d'activité. Un score de 0 (100) reflète une augmentation importante (faible) du risque financier par rapport à la variation médiane du secteur.

On entend par « risque financier » l'ensemble des impacts financiers liés aux risques physiques auxquels est exposée l'entreprise pour chaque scénario : coûts liés aux réparations des dommages, baisse des revenus, augmentation des coûts de production...



Le tableau suivant montre les 10 principales positions et leur exposition aux risques physiques à travers le score de risque physique (0 étant le risque le plus élevé, 100 le plus faible). Le score de « gestion de risque physique » indique dans quelle mesure l'entreprise considère les risques physiques dans sa stratégie de gestion des risques. L'attribution de ce score est basée sur les informations publiées annuellement par les entreprises au questionnaire du CDP (Carbon Disclosure Project) et les coûts reportés liés aux risques physiques.

Emetteur	Poids	Score Physique	Secteur	Score Gestion Risque physique
Credit Agricole SA	6,0%	72	Produits financiers	Modéré
Confederation Nationale Credit Mutuel SA	6,0%	0	--	Non Couvert
BPCE SA	4,2%	0	--	Non Couvert
Societe Generale SA	3,3%	65	Produits financiers	Modéré
Volkswagen AG	3,1%	62	Consommation discrétionnaire	Robuste
BNP Paribas SA	2,9%	74	Produits financiers	Robuste
LVMH Moet Hennessy Louis Vuitton SE	2,8%	39	Consommation discrétionnaire	Robuste
Banco Santander SA	2,8%	46	Produits financiers	Modéré
Barclays Plc	2,6%	70	Produits financiers	Modéré
The Toronto-Dominion Bank	2,2%	61	Produits financiers	Modéré

Comme indiqué précédemment, le score de risque physique (0 représentant le risque le plus élevé, 100 le plus faible) est impacté par la variation de l'exposition de l'entreprise aux aléas climatiques. Le tableau suivant met en exergue les 10 positions ayant les scores physiques les plus faibles, ainsi que les scores associés à chaque aléa climatique dans le scénario probable.

EMETTEUR	Score Global	Cyclones tropiques	Inondations (côtière)	Inondations (rivière)	Incendies	Vagues de chaleur	Sécheresse	Score - Gestion Risque physique
<b>B2Gold Corp.</b>	1	47	36	37	41	100	100	Non Couvert
<b>Carmat SA</b>	1	33	31	1	1	1	32	Non Couvert
<b>Endeavour Mining Plc</b>	6	100	100	45	47	100	14	Modéré
<b>Sea Ltd. (Singapore)</b>	11	43	60	43	100	17	36	Non Couvert
<b>PETRONAS Gas Berhad</b>	18	33	38	57	50	100	100	Non Couvert
<b>DKSH Holding AG</b>	20	100	83	66	100	100	41	Modéré
<b>PT Bank Rakyat Indonesia (Persero) Tbk</b>	21	100	61	46	100	29	39	Non Couvert
<b>SITC International Holdings Co., Ltd.</b>	22	32	39	36	100	100	100	Non Couvert
<b>HDFC Bank Limited</b>	25	100	100	41	100	63	34	Robuste
<b>ICICI Bank Limited</b>	25	100	100	35	46	57	35	Non Couvert



Quantification des risques climatiques pour les fonds > 500 M € :

FONDS	Risque de Transition**		Risque Physique**		Risque Total*	
	Valeur à Risque (NZE2050) %	Valeur à Risque (SDS) %	Valeur à Risque (scénario probable) %	Valeur à Risque (scénario catastrophe) %	Valeur à Risque (NZE2050) %	Valeur à Risque (SDS) %
CM-AM FRANCE	8,5%	7,3%	0,5%	0,7%	9,0%	7,8%
CM-AM OBLI IG 2025	3,3%	3,1%	0,3%	0,5%	3,6%	3,3%
CM-AM MONEPLUS	1,0%	1,1%	0,2%	0,3%	1,2%	1,3%
CM-AM OBLI MOYEN TERME	0,5%	0,5%	0,1%	0,2%	0,6%	0,6%
CM-AM PEA SECURITE	4,6%	3,9%	0,4%	0,7%	5,0%	4,3%
CM-AM EURO EQUITIES	6,5%	5,4%	0,3%	0,5%	6,8%	5,8%
AA ATLANTE DIVERSIFIE	4,2%	3,8%	0,3%	0,4%	4,4%	4,1%
UNION +	0,9%	0,8%	0,2%	0,4%	1,2%	1,0%
CM-AM EUROPE GROWTH	3,0%	2,7%	0,3%	0,5%	3,3%	3,0%
CM-AM GLOBAL LEADERS	1,8%	1,5%	0,4%	0,6%	2,2%	1,9%
CM-AM CONVICTIONS EURO	4,5%	4,1%	0,3%	0,5%	4,8%	4,4%
CVGCEMONETAIRE	5,5%	5,1%	0,3%	0,5%	5,8%	5,4%
CM-AM NSTITUTIONAL SHORT TERM	1,2%	1,0%	0,5%	0,8%	1,7%	1,5%
CM-AM CASH ISR	2,0%	1,6%	0,3%	0,5%	2,3%	1,9%
CM-AM FERTILE MONETAIRE	2,0%	1,6%	0,3%	0,5%	2,3%	1,9%
CM-AM AVENIR MONETAIRE	2,0%	1,6%	0,3%	0,5%	2,3%	1,9%
CM-AM PERSPECTIVE MONETAIRE A	2,0%	1,6%	0,3%	0,5%	2,3%	1,9%

## EVOLUTION DES CHOIX METHODOLOGIQUES ET DES RESULTATS

L'année 2022 aura été marquée par la mise en place des indicateurs de mesure des risques climatiques tels que décrits ci-dessus. De ce fait, aucune évolution méthodologique n'est intervenue depuis l'exercice précédent, ainsi qu'en cours d'année.



9.

# LOI RIXAIN

INTRODUCTION D'UN OBJECTIF  
DE MIXITÉ DANS LES SGP (SOCIÉTÉ DE GESTION  
DE PORTEFEUILLE)



## **LOI RIXAIN, INTRODUCTION D'UN OBJECTIF DE MIXITÉ DANS LES SGP (société de gestion de portefeuille)**

Crédit Mutuel Asset Management totalise au 31 décembre 2022 42,8% de femmes et 57,2% d'hommes. Parmi ces 278 collaborateurs, nous comptons 46 gérants et responsables de gestion avec 19,6 % de femmes et 80,4 % d'hommes. Au niveau des collaborateurs participant à des comités décisionnaires (Comité d'investissement, Comité solidaire, Comité émetteurs, Comité allocation, Comité RSE et Comité d'exclusion), nous avons une répartition de 33% de femmes et 67% d'hommes.

Crédit Mutuel Asset Management souhaite tendre vers la réduction de l'écart entre le rapport hommes/femmes des collaborateurs représentés dans les comités et prenant des décisions d'investissement et celui de l'ensemble des effectifs.

Le turn over au sein de la gestion reste limité. Par conséquent, les recrutements de manière globale et donc plus particulièrement de femmes s'avèrent peu nombreux.

L'index égalité hommes femmes de Crédit Mutuel Asset Management progresse d'année en année. Il était de 82/100 en 2020, de 87/100 en 2021 et de 91/100 en 2022.

**Le COMEX de Crédit Mutuel Asset Management ne comptait aucune femme en 2018. Il en compte aujourd'hui 50%.**



Retrouvez-nous sur  
[www.creditmutuel-am.eu](http://www.creditmutuel-am.eu)

Crédit Mutuel Asset Management  
Société de gestion d'actifs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale  
Société anonyme au capital de 3 871 680 €  
Société de gestion de portefeuille - SGP  
N° d'agrément AMF : GP 97-138  
Siège social et bureaux Paris : 4, rue Gaillon 75002 Paris  
Bureaux Strasbourg : 4, rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen  
67000 Strasbourg  
RCS Paris 388 555 021  
TVA intracommunautaire : FR 70 388 555 021  
Code APE 6630 Z

JUIN 2023

Toute reproduction ou utilisation de ce document est formellement interdite  
sauf autorisation expresse de Crédit Mutuel Asset Management

